



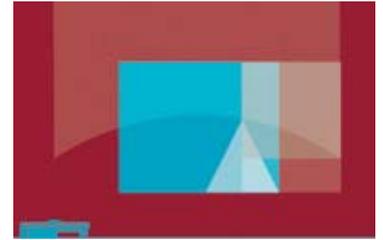
Rapport d'activité

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

2011







Rapport d'activité

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

2011

Sommaire

2	Faits marquants 2011
4	Chiffres clés
5	Focus / La réforme des politiques publiques conduites par le Ministère en 2011
6	Organigramme
7	Budget et bilan social
8	Économie
	8 Stratégie économique et fiscale
	12 Développement des entreprises et de l'emploi
	17 Tourisme
	18 Statistiques et études économiques
20	Engagements financiers de l'État
21	Énergie
24	Recherche et enseignement supérieur
26	Aide publique au développement
28	Conduite et pilotage des politiques économique et financière

Faits marquants

6 janvier	Protocole de coopération entre la CNIL et la DGCCRF pour la protection des données personnelles des consommateurs sur Internet
1 ^{er} février	Signature d'une nouvelle convention AERAS pour élargir l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé
7 février	Réunion du Conseil de régulation financière et du risque systémique créé par la loi de régulation bancaire du 22 octobre 2010
18-19 février	G20 Finances à Paris : réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale
23 février	Création du groupement d'intérêt public "Guichet Entreprises" pour le développement des services rendus par le portail www.guichet-entreprises.fr
28 février	Le GAFI (Groupe d'action financière) place la France parmi les trois pays les plus performants au monde en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
1 ^{er} mars	Entrée en vigueur de la réforme du plan épargne-logement pour les contrats souscrits à compter de cette date
9 mars	Vaste opération de contrôle des prix des carburants dans les stations-service conduite par la DGCCRF
28 mars	Création d'un fonds de 150 millions d'euros pour financer la rénovation des équipements du tourisme social
6 avril	L'État et la Caisse des dépôts participent à l'augmentation de capital de La Poste, respectivement à hauteur de 1,2 et 1,5 milliard d'euros
14-15 avril	G20 Finances à Washington DC
29 avril	80 mesures pour simplifier la vie des entreprises et soutenir leur compétitivité lors des 1 ^{res} Assises de la simplification à Bercy
17 mai	Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui permet notamment de simplifier le régime juridique des sociétés et la comptabilité des PME
23 mai	Lancement de l'opération "le Panier des essentiels" avec les enseignes de la grande distribution
29 juin	François Baroin nommé ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en remplacement de Christine Lagarde, nommée directrice générale du FMI le 28 juillet
1 ^{er} juillet	Les fournisseurs d'électricité alternatifs peuvent s'approvisionner auprès d'EDF (loi NOME)
11 juillet	Lancement du premier appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer
26 juillet	Installation du comité stratégique de filière nucléaire
27 juillet	Lancement du programme national très haut débit avec un appel à projets de 900 millions d'euros
1 ^{er} août	Taux du Livret A fixé à 2,25 %
8 août	Communiqué des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale du G20 s'engageant à soutenir la stabilité financière et à assurer la liquidité des marchés financiers
9 septembre	G7 à Marseille des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale
22 septembre	Première édition de la Fête de la Gastronomie avec plus de 4000 événements sur le territoire

2011

23 septembre	Réunion du G20 Finances à Washington DC
28 septembre	Présentation du projet de loi de finances pour 2012
12 octobre	Conférence internationale OCDE-Insee à l'occasion des deux ans du rapport Stiglitz sur la mesure de la performance publique et du progrès social
20 octobre	Conférence du G20 consacrée au développement
20 octobre	Ouverture du portail interministériel www.import-export.gouv.fr destiné à aider les entreprises à se développer à l'international
25 octobre	Réunion des ministres du tourisme du G20, dénommée T20, centrée sur les contributions directes et indirectes du tourisme à l'économie mondiale
27 octobre	Adoption du plan de stabilisation par les États de la zone Euro
3-4 novembre	La présidence française du G20 se conclut par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Cannes
14 novembre	Plan pour développer le télétravail dans les PME
29 novembre	Succès du passage à la télévision numérique de 100 % des Français
30 novembre	4 ^e édition des Assises du numérique
5 décembre	Ouverture du portail de données publiques www.data.gouv.fr



Chiffres clés

+ 3,8 % Malgré une conjoncture très difficile, la production industrielle manufacturière a connu une croissance annuelle de 3,8 % en moyenne sur 2011.

1 032 PROJETS de R&D générés dans les pôles de compétitivité ont bénéficié d'un soutien du Fonds unique interministériel (1,2 milliard d'euros) et des collectivités territoriales (738 millions d'euros).

52 000 EMPLOIS ont été sauvés dans 35 entreprises en difficulté auxquelles le Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) a apporté son appui au fil de l'année.

1 MILLION d'emplois directs ont été générés en France par les 235 000 entreprises touristiques. S'y ajoutent 1 million d'emplois indirects.

14 000 INFRACTIONS ont été relevées par procès-verbal par les agents de la DGCCRF en un an de contrôles auprès de 153 000 établissements.

37 MILLIARDS d'euros. C'est le chiffre d'affaires 2011 du e-commerce, contre 15 milliards d'euros en 2007.

12,8 % Les énergies renouvelables représentent 12,8 % de la consommation d'énergie. C'est un peu mieux que la trajectoire prévue dans le cadre d'une directive européenne.

Dans un contexte économique complexe, le Ministère va de l'avant et continue de se réformer. En 2011 encore, il a confirmé l'élan donné à ses actions de modernisation dans le sens d'une plus grande performance et d'un management plus efficace, pour améliorer davantage la qualité du service rendu aux usagers.

Focus

La réforme des politiques publiques conduites par le Ministère en 2011

Les transformations opérées ont largement contribué à rendre plus facile la vie des entreprises et à renforcer la protection des consommateurs. Certaines des mesures prises s'adressent directement aux usagers; d'autres visent l'amélioration du service rendu à travers la rationalisation de l'organisation de l'administration. Cette action de réforme s'organise autour de cinq axes :

1

Dynamiser les réseaux d'appui aux entreprises

La direction générale du Trésor transfère progressivement à Ubifrance les missions d'appui commercial aux PME à l'étranger (et les personnels associés) pour se recentrer sur des fonctions plus régaliennes. Ubifrance sera ainsi doté en 2012 d'un réseau mondial de 75 missions économiques dans 56 pays, réseau qui met à la disposition des entreprises une offre renouvelée d'outils et de services afin de les accompagner sur les marchés étrangers, depuis l'identification des affaires jusqu'à la concrétisation des projets. Dans le même sens, les chambres de commerce et d'industrie renforcent leur échelon régional, pour leur apporter une aide plus efficace. Cette réforme se double de la diminution des taxes affectées aux réseaux consulaires, qui réduit de 30 millions d'euros la fiscalité pesant sur les entreprises.

2

Améliorer le dispositif d'aides en région

De nouvelles modalités de coordination des financeurs de réseaux d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise ont été définies, avec la mise en place d'un comité de suivi des aides dans chaque région. De leur côté, les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), interlocuteurs uniques des entreprises au niveau régional, centralisent depuis janvier 2011 l'instruction des dossiers et le versement des aides relevant du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac).

3

Simplifier les démarches des entreprises

L'instauration d'un guichet unique pour les créateurs d'entreprise leur offre la possibilité de réaliser de manière totalement dématérialisée près de 65 % des créations dans le secteur des services. Cette logique de guichet unique est également mise en place dans chaque région sur l'export, pour faciliter le développement à l'international des PME et ETI. Un portail a aussi été mis à la disposition des entreprises pour regrouper toutes les informations utiles à leurs démarches à l'international. Enfin, les entreprises inscrites au RCS peuvent réaliser leurs modifications statutaires en ligne.

4

Protéger le consommateur et garantir la concurrence

L'analyse des réclamations, des risques et des évolutions réglementaires a permis d'optimiser la répartition des moyens de contrôle en matière de consommation et de concurrence en fonction des enjeux de chaque territoire et de chaque secteur d'activité. Le pilotage des actions en matière d'hygiène alimentaire a aussi été amélioré grâce à l'action conjointe de la DGCCRF et des services du ministère de l'Agriculture.

5

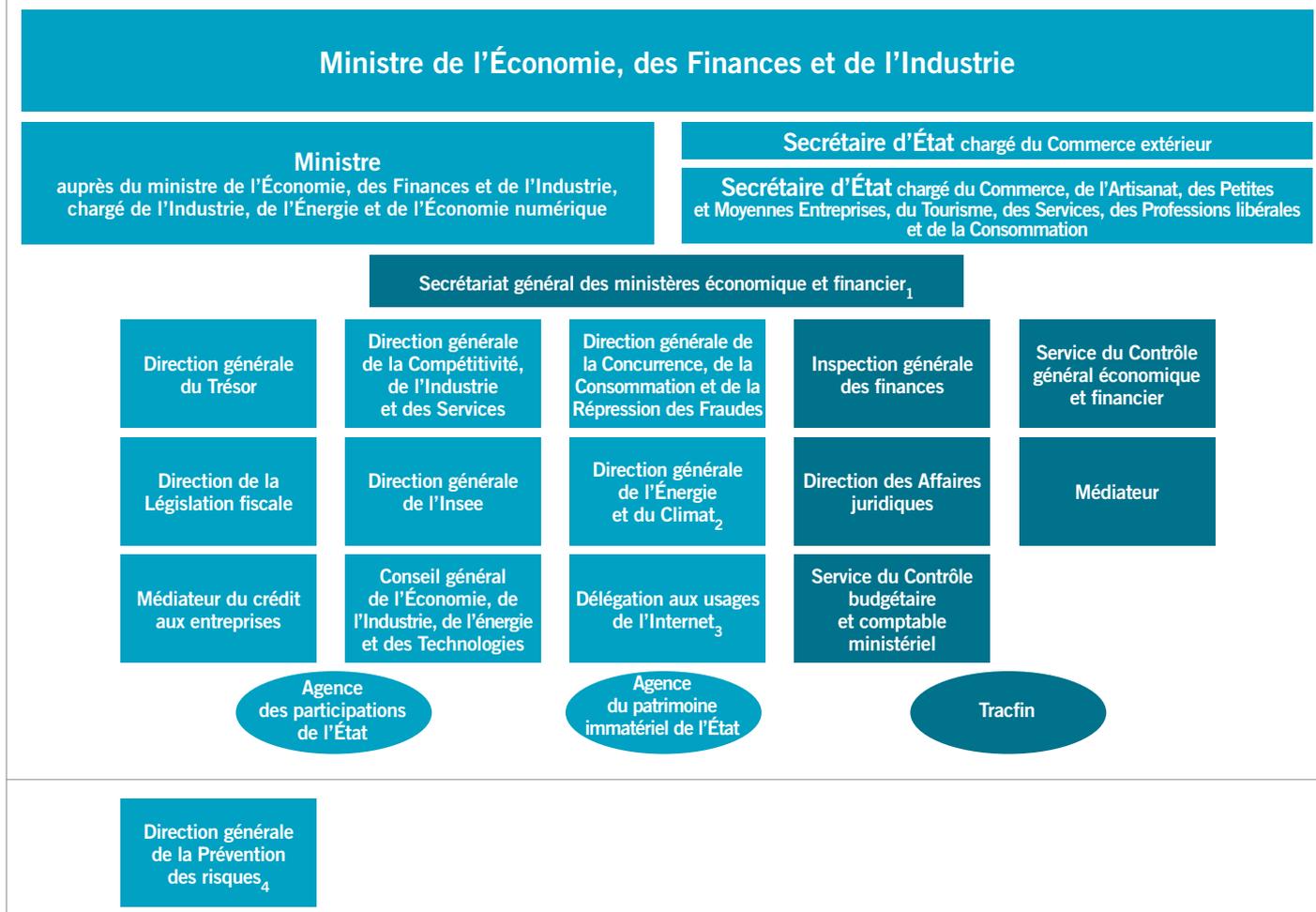
Rationaliser l'organisation de l'administration

L'effort de rationalisation porte à la fois sur l'organisation de l'administration du Ministère – mutualisation des fonctions support des Direccte et réorganisation de huit directions régionales de l'Insee devenues centres de service pour leurs homologues – et sur celle des opérateurs. Des contrats d'objectifs et de performance ont été signés avec les plus importants afin, notamment, d'améliorer la gestion de leurs moyens. Le recentrage de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) sur son cœur de métier aura permis de réduire ses coûts de fonctionnement de plus de 3,5 millions d'euros. Les missions de l'Institut français du pétrole (IFPEN) et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) sont, elles aussi, encadrées par un contrat d'objectifs et de performance.

Pour en savoir plus

www.modernisation.gouv.fr

Organigramme (Avril 2012)



¹ Le secrétaire général, en outre, exerce la responsabilité de Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité.

² Autorité conjointe avec le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

³ Autorité conjointe avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'exercice de ses attributions en matière de développement de l'économie numérique.

⁴ Autorité conjointe avec le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en matière de sûreté nucléaire.

○ Service à compétence nationale.

■ Services communs aux ministères de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

Les évolutions d'organisation en 2011

- L'administration centrale de la **direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes** (DGCCRF) a sensiblement évolué en juin en renforçant le pilotage et la coordination de ses services territoriaux.
- La mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat, "organisme expert", a été transformée par décret du 21 juin 2011 en un service à compétence nationale rattaché au directeur général du Trésor ; sa dénomination usuelle, "**mission d'appui aux partenariats public-privé**" (MAPPP), a été consacrée à cette occasion. Cette évolution permet à la structure d'offrir davantage de visibilité et de moderniser sa gouvernance.

- En cohérence avec la fusion statutaire intégrant le corps de contrôle des assurances dans le corps des ingénieurs des mines, le conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies se voit désormais doté d'une compétence en matière financière (services financiers, banque, assurance) et devient le "**conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies**" (CGEIET) ; effet au 1^{er} mars 2012.
- L'**Institut Mines-Télécom**, créé par décret du 28 février 2012, intègre et rattache au sein d'un même établissement public les écoles des télécommunications et les écoles des Mines. Objectif : constituer une référence internationale

en matière de développement de nouvelles technologies, de politiques publiques et de régulation économique, de formation d'entrepreneurs ainsi que de création d'activités et d'entreprises innovantes.

- La mission du médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance, placée auprès du ministre chargé de l'industrie, a été élargie au domaine de la commande publique afin d'étudier les pistes pour un État exemplaire vis-à-vis de ses sous-traitants.
- La nomination d'un commissaire général à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire auprès du secrétaire d'État chargé du

Budget 2011 du Ministère Loi de finances initiale pour 2011

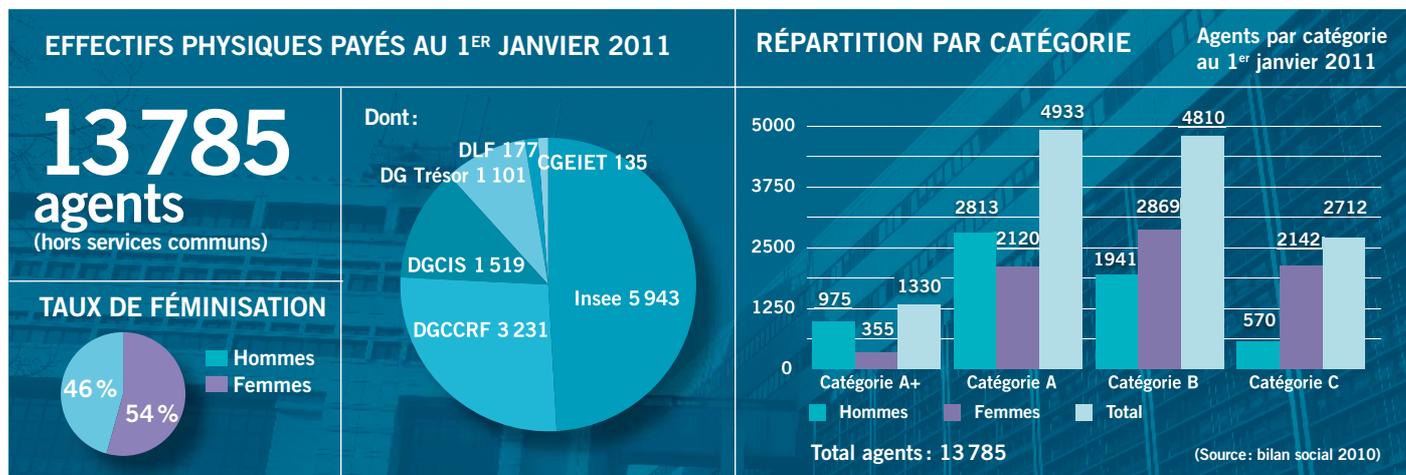
Budget général en millions d'euros

Plafond d'emploi ministériel 14 344 ETPT*

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Plafond d'emploi en ETPT*
Mission Économie	2 058	2 063	13 010
Prg Développement des entreprises et de l'emploi	1 082	1 093	5 772
Prg Tourisme	53	51	/
Prg Statistiques et études économiques	438	434	5 221
Prg Stratégie économique et fiscale	485	485	2 017
Mission Engagements financiers de l'État	46 926	46 926	
dont prg Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	45 382	45 382	/
Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (prg MINEFI)			
Prg Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 087	1 076	1 334
Mission interministérielle Aide publique au développement (prg MINEFI)			
Prg Aide économique et financière au développement	2 492	1 170	/
Total	52 563	51 235	14 344

* ETPT : équivalent temps plein travaillé.

N.B. : les programmes dans lesquels s'inscrit l'action de la direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, relèvent budgétairement de ce dernier (Prg Énergie et après-mines et Prg Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables).



commerce extérieur vise à faciliter la mise en place, dans chaque région, d'un guichet unique et de proposer les mesures d'amélioration du dispositif global de soutien à l'export dans le cadre des chartes nationale et régionale de l'exportation.

Services communs

- La nouvelle organisation interministérielle liée à la mise en place de l'opérateur national de paye a conduit à la création au mois d'avril 2012, au sein de la **DRH du Secrétariat général des ministères économique et financier**, d'un centre de services des Ressources humaines. Une mutualisation accrue des ressources et

des moyens sera ainsi assurée via une structure dont le périmètre a vocation à s'étendre au-delà du champ des agents d'administration centrale. La sous-direction "Cadre de vie" a été réorganisée en vue d'optimiser l'organisation des fonctions logistique et immobilière, et de clarifier les relations avec les services et les usagers.

- Le **service du Contrôle général économique et financier** (CGEFi) a redéfini en trois catégories ses missions : contrôle et inspection ; audit, études et expertise ; fonctionnelles. Il améliore ainsi la lisibilité de son organisation et facilite l'évolution de ses attributions. En outre, le service à compétence nationale dénommé "service

de Contrôle de la régularité des Opérations dans le Secteur agricole" (SCOSA), jusqu'alors rattaché au chef du service, est transformé en une mission de contrôle.

Services à l'étranger

- Par arrêté du 6 décembre 2011, la **direction générale du Trésor** a réactualisé la liste et le périmètre des circonscriptions des chefs de service économique régional qui composent, avec les services économiques inclus dans ces circonscriptions, le réseau à l'étranger du Ministère.

Le Ministère s'attache à favoriser une croissance durable et équilibrée de l'économie. Les politiques qu'il conduit, en se fondant notamment sur des informations statistiques fiables et cohérentes, visent à soutenir l'emploi, la compétitivité des entreprises, notamment à l'international, et à garantir la protection des consommateurs. Elles cherchent aussi à promouvoir l'attractivité du territoire auprès des touristes, d'une part, et auprès des sociétés étrangères susceptibles de s'y implanter, d'autre part. Quatre programmes concourent à cette mission.

Économie

Stratégie économique et fiscale

ACTEURS DU PROGRAMME

DG TRÉSOR

Direction générale du Trésor

DLF

Direction de la Législation fiscale



Le passage de la TVA à taux réduit de 5,5 à 7 % ne concerne ni les produits alimentaires, ni l'énergie, ni les produits et services destinés aux personnes handicapées.

Pour en savoir plus

www.economie.gouv.fr

www.tresor.economie.gouv.fr

Redresser les comptes publics malgré la crise

L'année 2011 a été marquée par la poursuite de l'action engagée pour ramener les finances publiques à l'équilibre à l'horizon 2016. La trajectoire a été maintenue malgré un contexte mondial difficile et un fort ralentissement économique. L'effort a porté sur la maîtrise des dépenses publiques, mais également sur la réduction des niches fiscales et sociales, dont l'efficacité n'est plus avérée, dans la loi de finances pour 2012 et dans la 4^e loi de finances rectificative votée au titre de 2011. L'augmentation du rabot général sur les niches fiscales, la remise en cause de l'avantage Scellier en 2013, le recentrage du "Prêt à taux zéro +" sur le logement neuf devraient permettre de dégager 2,6 milliards d'euros d'ici 2016. La 2^e loi de finances rectificative a, quant à elle, supprimé le taux réduit de taxation des contrats d'assurance-maladie "solidaires et responsables".

Des recettes supplémentaires ciblées pour réduire les déficits

Pour sécuriser les objectifs de réduction des déficits publics, la création de recettes supplémentaires était indispensable. C'est dans ce sens qu'ont été votés le relèvement (de 2,2 à 3,4 %) du taux du prélèvement social sur les revenus du patrimoine et sur les produits de placement, la hausse du taux du prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes (de 19 à 21 %) et sur les intérêts perçus (de 19 à 24 %) pour aligner la fiscalité des revenus du capital sur la fiscalité du travail, la majoration de 5 % de l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises en 2012 et 2013, l'augmentation du taux réduit de TVA (de 5,5 à 7 %) sauf pour les produits alimentaires, l'énergie et les produits et services destinés aux personnes handicapées. La non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu perçu au titre des années 2011 et 2012 participe également de cet effort de redressement.

Le tableau de bord 2011

(Source: Insee, note de conjoncture, mars 2012)



Croissance



Hausse des prix



Consommation
des ménages

Déficit public 2011

Le déficit public notifié pour 2011 s'établit à 103,1 milliards d'euros, soit 5,2 % du PIB, contre 7,1 % du PIB en 2010. Cette amélioration en part de PIB provient à la fois du dynamisme des recettes, qui passent de 49,5 % à 50,7 % du PIB, et de la modération des dépenses, qui passent de 56,6 % à 55,9 % du PIB.

(Source: Insee – Informations rapides n° 82 du 30 mars 2012)

Pour une fiscalité en faveur de la compétitivité et plus équitable

Le Ministère a œuvré dans le sens d'une fiscalité plus efficace du point de vue économique, mais aussi plus équitable et plus pertinente, avec la réforme d'ensemble de la fiscalité du patrimoine, votée dans le cadre de la 1^{re} loi de finances rectificative. Cette réforme prévoit la redéfinition du barème de l'ISF, la suppression du bouclier fiscal; elle est essentiellement financée par la hausse des droits de succession et elle renforce la taxation de la transmission. Toujours dans un esprit de justice fiscale: refonte de l'abattement appliqué aux plus-values immobilières en fonction de leur durée de détention, création au 1^{er} janvier 2012 d'une contribution exceptionnelle des foyers fiscaux dont le revenu dépasse 500 000 euros pour un couple (250 000 pour un célibataire); poursuite de la démarche engagée

en matière de fiscalité comportementale avec l'instauration, au 1^{er} janvier 2012, de contributions sur les boissons contenant des sucres ajoutés et des édulcorants ainsi que d'une taxe sur les logements de petites surfaces, inférieures à 14 m².

Présidence du G20 et stabilité financière

En 2011, la France a exercé la présidence du G20 et animé ses travaux tout au long de l'année, pour arriver aux importantes décisions prises lors du Sommet de Cannes (*lire pages suivantes*). L'une des plus significatives consiste en l'adoption d'un cadre de traitement des banques systémiques d'importance mondiale. Ce cadre, résultat des travaux menés par le Conseil de stabilité financière et le Comité de Bâle, instaure une surveillance renforcée, des exigences supplémentaires en matière de fonds propres et



des recommandations en matière de gestion et de résolution des crises bancaires. Quatre banques françaises figurent au rang des 29 banques concernées : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et Banque Populaire – Caisse d'Épargne.

Le système bancaire sous monitoring

Sous le pilotage de l'Autorité bancaire européenne nouvellement mise en place, les résultats du premier exercice de "stress tests" imposés aux grandes banques ont été publiés en juillet. La crise des dettes souveraines a conduit les chefs d'État et de gouvernement de la zone Euro à adopter le 27 octobre un plan de stabilisation prévoyant un deuxième exercice de ce type, visant non pas à tester les banques européennes mais à renforcer leurs fonds propres. Du premier de ces deux exercices, les quatre grands établissements français sont ressortis avec des résultats très satisfaisants ; du second s'est dégagé un besoin de capital supplémentaire total de 7,3 milliards d'euros.

Stress tests, pour l'assurance aussi

Dans le secteur de l'assurance aussi a été mené un test de résistance, cette fois par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles. Les résultats, rendus publics en juillet, ont mis en évidence les faiblesses de certains acteurs. Mais ils ont aussi montré une bonne capacité des assureurs (notamment français) à répondre aux exigences minimales de Solvabilité II. Cette directive européenne vise à moderniser les exigences prudentielles auxquelles sont soumises les compagnies d'assurance, à améliorer le contrôle des risques et à renforcer l'harmonisation au sein de l'Union.

Faire avancer la transparence fiscale

À l'initiative du G20 sous présidence française, le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations en matière fiscale a procédé à l'évaluation d'une soixantaine d'États et territoires. L'évaluation de la France a confirmé la parfaite conformité de son cadre légal et de ses pratiques aux standards internationaux, ce qui la place au 1^{er} rang des États examinés. Une réunion plénière du Forum s'est tenue à Paris en octobre. C'est à cette occasion qu'a été adopté le rapport d'étape présenté au G20 lors de son sommet à Cannes en novembre. La France, de son côté, a continué d'étendre son réseau de conventions fiscales avec des pays tiers et de développer

les accords encadrant l'échange de renseignements. Sont par exemple entrés en vigueur au cours de l'année les conventions avec Hong Kong et Saint-Martin, les accords avec Taïwan, notamment pour prévenir la fraude et l'évasion fiscale, et avec Panama, pour l'élimination des doubles impositions sur le revenu, ainsi que des accords d'assistance administrative avec plusieurs pays comme Singapour, Bahreïn, le sultanat d'Oman ou l'Inde. Deux nouvelles conventions fiscales avec la Chine et Singapour ont également été paraphées.

Convergence fiscale franco-allemande

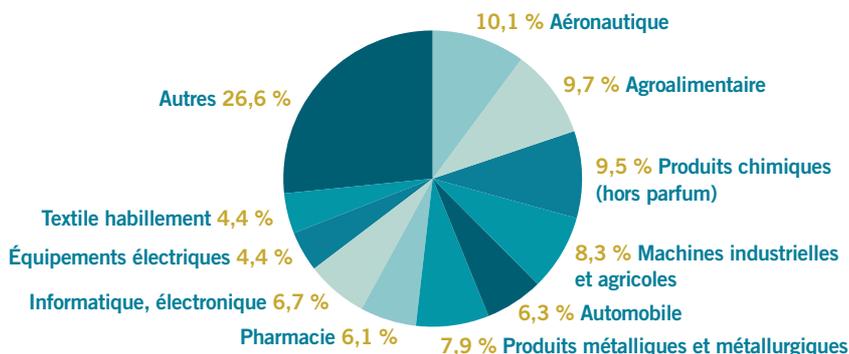
Sur plusieurs sujets ambitieux, l'action conjointe de la France et de l'Allemagne a permis d'impulser les travaux communautaires. Les deux pays ont ainsi décidé de faire converger leurs impôts sur les sociétés. Des propositions concrètes dans ce sens ont été faites dans le livre vert sur la coopération franco-allemande en matière de fiscalité des entreprises publié en février 2012, premier pas dans le sens d'une assiette commune au niveau européen qui a fait l'objet d'une proposition de directive présentée en 2011. La réforme du report des déficits, qui revient à créer un impôt plancher pour les grandes entreprises, est le premier acte de cette convergence franco-allemande sur la fiscalité des sociétés. Enfin, l'adoption du volet fiscal du Pacte pour l'Euro Plus inscrit la nécessité de mieux coordonner les politiques fiscales parmi les objectifs de la gouvernance économique de l'Europe.



Les quatre banques françaises systémiques : Banque Populaire – Caisse d'Épargne (BPCE), Crédit Agricole, Société Générale et BNP Paribas.

La répartition des exportations de biens en 2011

(Source: Douanes – données estimées FAB)



Synthèse

Maîtrise des dépenses et nouvelles recettes pour tenir la trajectoire de retour vers l'équilibre
"Stress tests" réussis pour les banques et les assureurs français
Sommet de Cannes : le résultat d'un an de présidence française du G20



Retour sur le G20 de Cannes

La présidence française du G20 s'est conclue par le sommet des chefs d'État et de gouvernement à Cannes les 3 et 4 novembre. Réuni dans un contexte particulièrement difficile, marqué par l'aggravation brutale de la crise politique en Grèce et par une montée des tensions sur les marchés financiers alimentée par la crise des dettes souveraines et de la zone Euro, le G20 s'est attaché à apporter trois types de réponses :

un signal de cohésion par rapport aux crises européennes

et l'engagement de renforcer les moyens du Fonds monétaire international (FMI) si le besoin s'en faisait sentir, afin de renforcer la capacité de la communauté internationale à faire face à des chocs systémiques ;

une stratégie crédible pour soutenir la croissance et l'emploi

à court et moyen-long termes :

- les pays connaissant des niveaux de dettes publiques très élevés – États-Unis, Royaume-Uni, Italie et Japon – se sont engagés à mettre en œuvre des programmes de consolidation budgétaire ;
- les pays disposant de marges de manœuvres budgétaires – Chine, Allemagne et Canada – se sont engagés à laisser jouer les stabilisateurs automatiques et à adopter de nouvelles mesures si la situation l'exigeait ;

- la Chine s'est engagée à accélérer la flexibilisation de son régime de change, à promouvoir la convertibilité du yuan, à rééquilibrer son économie vers la demande domestique par des réformes structurelles et à ralentir l'accumulation des réserves de change ;
- tous les pays du G20 se sont engagés en faveur de réformes structurelles, affichant ainsi leur détermination à coordonner leurs politiques économiques pour soutenir la croissance.

des avancées fortes sur les autres priorités de la présidence

en matière économique et financière :

- en matière de régulation, le G20 a décidé de soumettre tous les pays membres à un suivi plus strict de la mise en œuvre des décisions prises sur les dérivés OTC, Bâle III, les rémunérations..., d'accroître la régulation des institutions

financières d'importance systémique et d'adopter des principes de régulation et de surveillance du système bancaire parallèle ;

- s'agissant de la réforme du système monétaire international, de premières étapes emblématiques ont été franchies, notamment en matière de réponse aux crises ;
- le G20 s'est pour la première fois penché sur les enjeux liés aux matières premières agricoles et énergétiques, ainsi que sur les financements innovants pour le développement et la lutte contre le changement climatique ;
- le G20 a démontré son attachement à soutenir la croissance dans les pays en développement, en levant les obstacles à la réalisation d'infrastructures structurantes, notamment en Afrique.

Pour en savoir plus
www.g20-g8.com

Développement des entreprises et de l'emploi

ACTEURS DU PROGRAMME

DGCIS

□ Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

DGCCRF

□ Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DG TRÉSOR

□ Direction générale du Trésor

CGEIET

□ Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies

Pour en savoir plus

www.industrie.gouv.fr
www.pme.gouv.fr
www.import-export.gouv.fr
www.oseo.fr
www.cgeiet.economie.gouv.fr
www.economie.gouv.fr/dgccrf
www.ubifrance.fr



Encourager le développement des ETI, enjeu prioritaire

Le Ministère travaille à mettre en place un environnement favorable à la compétitivité des entreprises et à l'emploi. Avec une priorité spécifique: le développement d'entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 5000 salariés), dont la France manque, notamment par rapport à l'Allemagne. Plus efficaces à l'export et en matière d'innovation, ces entreprises contribuent, par leur ancrage local, à une croissance durable des territoires. Le temps est donc à la mobilisation des outils publics au bénéfice de ces entreprises, qu'il s'agisse des outils de financement (OSEO, fonds d'épargne), d'accompagnement (services déconcentrés de l'État, réseaux consulaires, Ubifrance) ou de fiscalité (crédit impôt recherche, transmission d'entreprises).

Le Ciri sur la brèche

La vocation du Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) est d'aider les entreprises en difficulté de plus de 400 salariés à rebondir. Le Ciri a traité 68 dossiers en 2011, représentant 92 000 emplois, dont 35 ont connu une issue positive, ce qui représente 52 000 emplois sauvés. Pour début 2012, 31 dossiers sont encore en négociation, ce qui représente 40 000 emplois. Le Ciri a observé une augmentation du nombre de saisines entre le

premier et le second semestre 2011. Ce regain d'activité est corrélé aux tensions observées à l'été sur les marchés financiers et ayant impacté l'économie réelle à partir de la rentrée de septembre.

États généraux et filières industrielles

Les États généraux de l'industrie, clos en 2010, ont conduit à une large redéfinition de la politique industrielle de la France. Dans leur prolongement, la Conférence nationale de l'industrie, qui réunit fédérations professionnelles, syndicats, organismes spécialisés et personnalités qualifiées, coordonne 12 comités stratégiques de filière dont les propositions sont présentées dans un rapport remis au Premier ministre.

L'aide à la réindustrialisation

Le dispositif d'aide à la réindustrialisation (ARI) a permis d'accompagner, entre juillet 2010 et fin 2011, 20 projets d'investissement industriel portés par des PME et ETI contribuant à la réindustrialisation dans des secteurs variés (métallurgie, chimie, papier, ameublement, aéronautique, automobile, agroalimentaire, éco-industrie...). Ces projets représentent plus de 344 millions d'euros d'investissements et devraient permettre de créer 1 525 emplois dans les trois ans. L'État les accompagnera grâce à 77 millions d'euros d'avances remboursables.

Soutien financier aux PME

Pour soutenir la compétitivité des PME, le Ministère a renforcé les dispositifs de quasi-fonds propres (1 milliard d'euros supplémentaire sur deux ans). Il a aussi encouragé l'investissement en fonds propres des particuliers, via les dispositifs fiscalement aidés qui représentent une dépense fiscale annuelle de plus d'un milliard d'euros. L'État contribue aussi directement au financement des PME par l'intermédiaire du Fonds stratégique d'investissement (FSI) et par le programme des Investissements d'avenir. Au niveau européen, le Ministère a fortement soutenu le renforcement de la gouvernance du *Small business act* (SBA), plan d'action apportant des solutions aux PME. Des ambassadeurs des PME au niveau européen ont été nommés dans chaque État membre; en France, c'est le directeur général de la DGCS.

Simplifier pour mieux développer

La loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration du droit simplifie le régime juridique applicable aux augmentations de capital, allège certaines contraintes comptables pour les sociétés de petite taille... Parallèlement, le Ministère a initié fin 2010 un programme de simplification pour les PME, avec la désignation d'un correspondant PME dans chaque département et de référents individualisés au sein des Direccte pour 1 000 ETI et 1 000 PME à fort potentiel de croissance. Les 1^{res} Assises nationales de la simplification, le 29 avril, ont parachevé un processus de dialogue avec les entreprises qui a permis, au niveau régional, de faire émerger de nombreuses propositions de simplifications. Un plan de 80 mesures de simplification a été lancé. Vingt-cinq d'entre elles ont été reprises dans la nouvelle proposition de loi déposée par le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean-Luc Warsmann, à la suite du rapport qu'il a remis au président de la République, le 6 juillet. La seconde

édition des Assises, le 6 décembre, a permis de dresser un bilan du plan et de dégager 65 nouvelles mesures ne nécessitant pas le recours à la loi.

La promotion du "Fabriqué en France"

À la suite du rapport d'Yves Jégo sur la traçabilité au service des consommateurs et de l'emploi, le président de la République a chargé le ministre de l'Industrie de la mise en œuvre de ses recommandations. La concertation avec les professionnels a été engagée et le label Origine France Garantie a été créé; il rencontre un réel succès. La création d'indications géographiques pour les produits industriels a été engagée.

Télécoms et TIC: l'enjeu du très haut débit

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs usages constitue un facteur décisif de compétitivité des entreprises et de croissance de l'économie. Dans ce domaine, l'année 2011 a vu l'aboutissement de plusieurs chantiers structurants concernant les télécommunications. L'attribution des licences de téléphonie mobile 4G aux quatre opérateurs français pour plus de 3,5 milliards d'euros a atteint ses trois objectifs: aménagement du territoire, développement de la concurrence et valorisation du patrimoine immatériel de l'État. L'ordonnance du 24 août 2011 a transposé les directives du "paquet télécoms" adopté par l'Union européenne fin 2009 pour améliorer le fonctionnement de la régulation, la gestion des fréquences, la protection des consommateurs et la sécurité des réseaux. L'année 2011 a aussi permis de définir les trois volets (opérateurs, collectivités et satellite) du programme national Très haut débit présenté par le Premier ministre le 14 juin 2010, dont l'objectif est de couvrir en très haut débit 70 % de la population en 2020 et 100 % en 2025.



Commerce, artisanat et professions libérales: des actions ciblées

L'intervention du Ministère en matière de commerce vise à faciliter l'initiative économique tout en garantissant un cadre concurrentiel équilibré. Pour soutenir le commerce de proximité, 80 millions d'euros d'aides ont été apportés à des opérations de création, de développement ou de modernisation par l'intermédiaire du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). Près de 60 000 emplois ont été créés dans



Direccte + Dieccte, un réseau dédié aux entreprises

Le Ministère s'appuie sur des services déconcentrés partagés avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte, et Dieccte dans les DOM) ont en charge tous les aspects de la vie des entreprises, hors fiscalité. Ce nouveau réseau est animé par la délégation générale au pilotage de ces directions (DGP). Intervenant dans les domaines qui nécessitent une coordination interministérielle, la DGP a réalisé nombre de chantiers structurants: mise en place du dialogue social avec la création du comité technique spécial, élaboration du schéma directeur informatique, organisation du dialogue de gestion, création en décembre de *Connexion*, la lettre interne du réseau.



Marketing et design, deux armes pour les PME

La DGCIS soutient le développement du design et du marketing, deux éléments importants pour la compétitivité des produits et services. Plusieurs actions de sensibilisation des PME ont été lancées : un appel à projets innovation-crétion-design-marketing, qui a permis de sélectionner plusieurs projets intersectoriels innovants ; des actions de sensibilisation et d'accompagnement des PME au marketing, dans les secteurs de la bijouterie-joaillerie et du transport-logistique ; des ateliers de sensibilisation au design dans cinq régions. Une démarche prolongée par les deux sites www.marketingpourpme.org, conçu comme une boîte à outil, et www.entreprise-et-design.fr, qui facilite l'accès des PME au design.



Chargée de promouvoir le développement et la qualité du secteur des services à la personne, l'Agence nationale des services à la personne est un établissement public administratif.

Du CGIET au CGEJET, un domaine de compétence étendu

Intervenant sur des problématiques comme, en 2011, l'exploitation des gaz de schiste, le véhicule du futur ou la politique spatiale européenne, le CGIET se voit attribuer un nouveau domaine de compétence dans le prolongement de l'intégration du corps de contrôle des assurances au sein du corps des mines : le 14 novembre 2011 a été annoncée sa mutation en CGEJET (Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies), couvrant dorénavant l'ensemble du champ de compétence du Ministère.

+3,8% **422**

en moyenne annuelle sur 2011. C'est l'augmentation de la production industrielle malgré un environnement économique très perturbé.

actions collectives associant plusieurs entreprises ont été menées par les Direccte.

6525 **100%**

entreprises ont été visitées en 2011 par les Direccte dans le cadre de l'information sur les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement.

de la population desservie par le très haut débit à l'horizon 2025, c'est l'objectif du plan Très haut débit (70 % de la population en 2020).

le secteur des hôtels, cafés et restaurants depuis la signature du Contrat d'avenir dans la restauration, qui a accompagné la baisse de la TVA. Ce contrat a été complété le 28 avril 2011 par un avenant améliorant les outils de modernisation : un nouveau dispositif de prêts participatifs a été mis en place avec OSEO et un prêt à taux zéro jusqu'à 10000 euros, le prêt pour la modernisation de la restauration, est maintenant proposé aux restaurateurs. Enfin, la nouvelle Commission nationale des professions libérales (CNaPL), créée en février 2011, a soumis une série de mesures de simplification et présenté un modèle de contrat-type permettant à des professionnels libéraux isolés de présenter un projet commun interprofessionnel.

Engagements mutuels avec La Poste

Deux contrats conclus entre l'État et La Poste en 2011 précisent leurs engagements mutuels dans l'exercice des missions de service public exercées par La Poste. Signé le 26 janvier avec l'Association des maires de France, le contrat de présence postale territoriale renforce les engagements de La Poste en matière d'aménagement du territoire et définit le montant de la ressource prévisionnelle du fonds assurant son financement. Un avenant au contrat de service public entre l'État et La Poste précise les objectifs de qualité de service du courrier et du

colis pour 2011 et 2012 et introduit de nouveaux indicateurs, davantage en phase avec les priorités des pouvoirs publics et les nouveaux besoins des usagers (les délais excessifs pour la lettre prioritaire et le colis).

Accompagnement des services à la personne

Développer les services à la personne contribue à créer des emplois utiles au maintien du lien social et à la qualité de vie des familles. 2011 a vu l'achèvement d'une réforme législative et réglementaire qui simplifie le régime de ces services au bénéfice des entreprises et des usagers : le régime de l'agrément obligatoire ne s'applique qu'aux activités relatives aux publics fragiles, une simple déclaration s'applique aux autres prestations. Le paiement par chèque emploi service universel (Cesu) a été étendu aux centres de loisirs, à l'aide à domicile, aux ascendants bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et au transport en taxi pour les personnes bénéficiant de prestations sociales.

Pas de concurrence sans équilibre

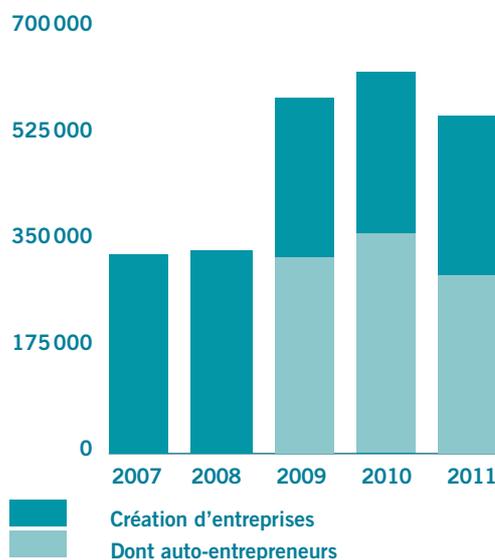
Le libre jeu de la concurrence passe par une relation équilibrée entre distributeurs et fournisseurs. La loi de modernisation de l'économie (LME) a introduit la notion de "déséquilibre significatif", qui a fait l'objet de plusieurs questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Le Conseil constitutionnel en a validé le principe par décision du 13 janvier 2011. Sur ce fondement, trois décisions judiciaires ont abouti à des amendes pour un montant de plus de 1,5 million d'euros (sur un total d'amendes civiles de près de 2,3 M€). L'état des relations entre les sous-traitants et leurs donneurs d'ordres a fait l'objet d'une enquête nationale dans l'aéronautique, l'automobile et le BTP sous l'angle des relations entre sous-traitants de 1^{er} rang et de 2^e rang. La brigade de la LME a réalisé 11 490 vérifications auprès de 3 520 établissements, notamment sur les secteurs sensibles à l'évolution du cours des matières premières. La lutte contre les ententes et les abus de position dominante a continué : 68 rapports d'enquête ont été rédigés et 14 injonctions de la DGCCRF ont permis l'arrêt de pratiques anticoncurrentielles. L'équilibre des relations était aussi au cœur du colloque Agriculture et Concurrence, organisé le 26 septembre et qui a permis de sensibiliser les opérateurs à la problématique de la régulation des marchés de matières premières.

Consommateurs : protection financière...

Des mesures ont été prises pour protéger les consommateurs sur le plan financier : les conditions de distribution du crédit à la consommation ont été

Créations d'entreprises sur cinq ans

(Source : Insee Première n° 1387 – Janvier 2012)



modifiées en profondeur ; les obligations des acteurs financiers à l'égard de la clientèle lors de la commercialisation de produits ou de services financiers ont été renforcées ; les démarches nécessaires à un changement d'assureur ont été simplifiées. La nouvelle convention Aeras, signée le 1^{er} février 2011 par le ministre avec les associations de malades et les professionnels, apporte des avancées importantes : elle élargit l'accès à l'assurance emprunteur et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé. Le plan d'épargne logement a aussi été réformé au 1^{er} mars pour être recentré sur la résidence principale, améliorer sa rémunération et donner plus de lisibilité fiscale.

... et protection économique au menu de 2011

La DGCCRF a négocié plusieurs textes importants avec ses partenaires européens : la directive du 25 octobre 2011 permet une harmonisation des règles en matière de vente à distance et de démarchage, maintenant ainsi un niveau élevé de protection des consommateurs ; le règlement du 25 octobre rend obligatoire l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires. La transposition de la directive européenne sur la médiation en matière civile et commerciale promeut les modes extrajudiciaires de résolution des litiges ; en 2011, des structures de médiation ont d'ailleurs été instaurées dans les domaines du tourisme et de la franchise. Nouvellement créée, la Commission de la médiation de la consommation vise à favoriser les bonnes pratiques de la médiation.

Alerte aux graines germées

Lorsqu'un produit dangereux est identifié sur le marché, la DGCCRF intervient et s'assure que les entreprises le retirent rapidement. Ses services sont intervenus à 359 reprises en 2011 dans le cadre d'alertes. Celle ayant entraîné la plus forte mobilisation a porté sur des graines germées de fénugrec bio provenant d'Égypte, porteuses d'une souche rare et très virulente de la bactérie *Escherichia Coli*.

Création des pôles de l'entrepreneuriat étudiant

Faire émerger une génération d'entrepreneurs parmi les étudiants : c'est l'ambition des 20 pôles de l'entrepreneuriat étudiant mis en place début 2011, à la suite d'un appel à projets cofinancé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et la Caisse des Dépôts. Rassemblant 227 établissements d'enseignement supérieur et près de 350 partenaires économiques, ils mènent des opérations de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des étudiants tentés par des projets d'entreprise.

La 1 000^e entreprise du patrimoine vivant

Créé par la loi du 2 août 2005, le label "Entreprise du patrimoine vivant" (EPV) arrive à maturité avec la 1 000^e entreprise labellisée. Les critères d'attribution de ce label, qui distingue des entreprises aux savoir-faire d'excellence, ont été clarifiés et les entreprises du secteur agroalimentaire sont devenues éligibles. La promotion internationale du label a fait l'objet d'actions de soutien : Ubifrance a notamment accompagné des EPV en Europe, aux États-Unis, mais aussi à São Paulo, Shanghai et New Delhi.

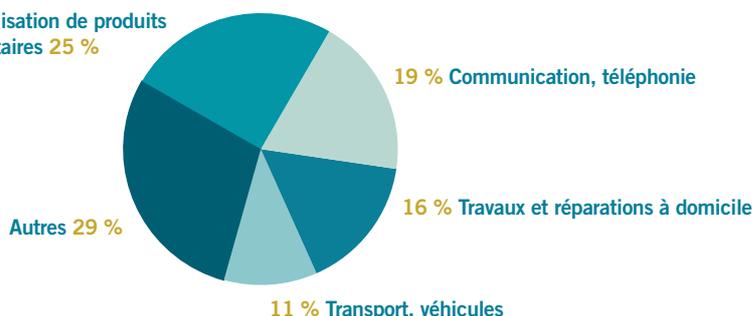
Baromètre des réclamations

Le baromètre des réclamations de la DGCCRF enregistre toutes les sollicitations des usagers et contribue à définir les priorités d'action de la DGCCRF.

90 125 réclamations d'usagers enregistrées

4 secteurs concentrent plus de 70 % des réclamations des consommateurs

Commercialisation de produits non alimentaires 25 %



Fukushima, le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité de Bercy mobilise les services

La catastrophe de Fukushima perturbant les échanges internationaux, la DGCIS a dédié, dès mars, un dispositif spécial aux difficultés d'approvisionnement en composants électroniques en provenance du Japon : mise en ligne d'une page spéciale sur le site www.industrie.gouv.fr; contact courriel ouvert aux entreprises; création d'un observatoire copiloté avec la Fédération des industries électriques, électroniques et de composants... Une opération conclue par plus de 14 000 visites sur le site. La DGCCRF a assuré, pour sa part, un contrôle renforcé à l'importation des denrées alimentaires originaires du Japon dans le cadre du dispositif spécifique mis en place au niveau de l'Union européenne. Les lots présentés à l'importation ont fait l'objet d'un contrôle documentaire systématique (examen des attestations sanitaires délivrées par les autorités compétentes japonaises) et de contrôles qualitatifs par sondage (les analyses en laboratoire ont porté sur 100 % des lots de denrées identifiées les plus à risque par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Au total, 533 lots ont été analysés par le service commun des Laboratoires, dont seulement deux (thé vert originaire de la zone de Shizuoka) se sont révélés non conformes.



Les jouets susceptibles de présenter un danger pour les enfants de moins de 36 mois sont accompagnés d'un avertissement.

Contrôles de la DGCCRF : sur tous les fronts

Pour préserver la sécurité du consommateur, la DGCCRF participe à la définition des règles de sécurité et s'applique à les faire respecter. En 2011, les enquêtes se sont concentrées sur le domaine alimentaire (contrôles renforcés à l'importation, contaminants, résidus de pesticides...) et non alimentaire (jouets, équipements de protection individuelle, certains matériels électriques, machines et matériels...). S'agissant de la protection économique des consommateurs, les enquêtes ont ciblé les pratiques des opérateurs de télécoms, les contrats de syndic et l'indépendance des diagnostiqueurs dans le domaine immobilier, les qualités des équipements photovoltaïques... Le contrôle du e-commerce était une priorité : 9 600 sites Internet ont été contrôlés, soit 1 200 de plus qu'en 2010, avec un accent particulier sur les faux avis de consommateurs, les comparateurs d'assurance et les pratiques déloyales dans la réservation d'hôtels en ligne.

Synthèse

Le développement des entreprises de taille intermédiaire, une priorité
52 000 emplois sauvés dans des entreprises soutenues par le Ciri
La notion de "déséquilibre significatif" entre fournisseurs et distributeurs validée par le Conseil constitutionnel
153 000 établissements et 9 600 sites Internet contrôlés par la DGCCRF

Les contrôles

153 000 établissements contrôlés
240 000 analyses
9 600 sites Internet contrôlés
853 000 vérifications effectuées

Les suites

156 000 manquements constatés
14 000 infractions relevées par PV
12 000 mesures de police administrative
272 saisies
338 consignations

Tourisme

ACTEUR DU PROGRAMME

DGCIS

□ Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

Pour en savoir plus

www.tourisme.gouv.fr
www.atout-france.fr
www.ancv.com
www.rendezvousenfrance.com

1 million, c'est le nombre d'emplois directs générés en France par les 235 000 entreprises touristiques. S'y ajoutent 1 million d'emplois indirects.

Les débuts du Passeport vert

À l'occasion de l'ouverture en novembre de la ligne aérienne reliant Roissy aux Antilles, a commencé la distribution du "Passeport vert" de la biodiversité en Outre-Mer. Résultat d'une initiative des ministères chargés du Tourisme, de l'Outre-Mer et de l'Écologie, ce livret sera diffusé à 300 000 exemplaires sur les 12 territoires d'Outre-Mer par les comités régionaux du tourisme. Objectif : promouvoir la richesse de la biodiversité des territoires ultramarins et sensibiliser les voyageurs à la protection de cette biodiversité.

Première destination mondiale : une position à conforter

En 2011, la France demeure la première destination mondiale pour le nombre de visiteurs et se place au troisième rang en termes de recettes. L'hébergement de plein air a enregistré un record de fréquentation et les nuitées d'hôtels ont augmenté de 3,2 %. Ce sont les établissements 4 et 5 étoiles qui tirent la croissance de la fréquentation, avec une hausse de 27,3 % de leur fréquentation. Ces performances ne doivent pas éclipser la baisse de la part relative de la France dans le tourisme international, tant en termes de visiteurs que de recettes. Cette évolution traduit la montée en puissance de nouvelles destinations parmi les pays émergents comme la Chine, et les efforts importants de pays comme l'Espagne.

Une stratégie pour le tourisme

Dans ce contexte très concurrentiel, la France met en œuvre une stratégie active pour améliorer sa promotion et diversifier son offre, axée sur deux enjeux majeurs : renforcer la place de la France comme premier pays visité au monde et faire progresser les recettes produites par le tourisme. Cette stratégie a été déclinée en 2011 autour de sept axes prioritaires : la communication et la promotion de la destination France, le tourisme d'affaires, les destinations patrimoine et culture, le tourisme de croisière maritime, le tourisme de plaisance, le tourisme d'itinéraire, le tourisme urbain hors Paris. Sur chacun de ces axes, des actions ont été engagées pour faire avancer des réalisations concrètes, en collaboration avec les collectivités territoriales et les professionnels.

La marque France

Destinée à améliorer l'image de la France à l'étranger et à reconquérir des parts de marché, la nouvelle identité visuelle de la "marque France" a été lancée le 14 juillet 2011 par le Ministère et l'agence Atout France, opérateur de l'État, pour donner une nouvelle visibilité à l'offre touristique nationale dans la concurrence mondiale et renforcer son attractivité.



23 septembre 2011, 1^{re} fête de la gastronomie après le classement du "repas gastronomique des Français" au patrimoine de l'Unesco.



7,1 %

C'est le poids du tourisme dans le PIB, qui atteint 9,1 % si l'on inclut les retombées indirectes.

Qualité de l'accueil et mise aux normes

Sur le plan de la qualité, une politique de l'accueil a été lancée par des actions de terrain impliquant les grands acteurs du transport, de l'hébergement et des loisirs, sous l'impulsion du Ministère : depuis mars 2011, la charte "Qualité de l'accueil en France" a pour objectif la mise en synergie des démarches destinées à améliorer la qualité de l'accueil des touristes en France. Elle donne à la politique de la qualité, jusque-là organisée par filière métiers, une dimension transversale. L'année a aussi été marquée par une forte augmentation des demandes de classement des hébergements touristiques selon les nouvelles normes induites par la loi du 22 juillet 2009. Ceux-ci doivent intégrer leur nouveau classement, qui s'échelonne de 1 à 5 étoiles, avant le 23 juillet 2012. Fin 2011, près de 6 500 hébergements touristiques étaient classés ou en cours de classement.

Le G20 du tourisme

Le 25 octobre, la France a été l'hôte du T20, qui a rassemblé, autour du Secrétaire d'État chargé du tourisme, les ministres du tourisme du G20, le secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme et le vice-président de la Commission européenne. Au centre des débats : la création de valeur indirecte de l'activité touristique. La déclaration finale du T20 a souligné que les impacts économiques indirects du secteur sont, en termes d'emplois et d'activité, du même ordre de grandeur que ses impacts directs. Elle a pointé aussi que le tourisme constitue un facteur d'atténuation des déséquilibres mondiaux des balances des paiements. À cette occasion, le ministre a réaffirmé l'importance du poids du tourisme en France, avec une estimation des retombées directes du tourisme à hauteur de 7,1 % du PIB.

850 participants aux 3^{es} Rencontres nationales

Carrefour d'échanges, plate-forme de présentation de projets innovants, les Rencontres nationales du tourisme, tenues en novembre, ont regroupé les principaux acteurs du tourisme en France autour de sujets marqués par l'actualité, et notamment de la thématique "Destination France, comment se démarquer?" retenue pour la séance plénière du 9 novembre.

Synthèse

La France, 1^{re} destination mondiale en nombre de visiteurs, 3^e pour les dépenses
 Mise à jour en cours pour les classements des hébergements
 En parallèle du G20, la France accueille le T20 en octobre 2011

ACTEUR DU PROGRAMME

INSEE

□ Institut national de la statistique et des études économiques

Pour en savoir plus

www.insee.fr
www.data.gouv.fr

Nouveau : le recensement par Internet

Chaque année, 9 millions de Français sont concernés par le recensement, sous la forme de questionnaires "papier". L'Insee va moderniser cette collecte en offrant la possibilité de répondre via Internet. Dès janvier-février 2012, une première expérimentation a été effectuée auprès des habitants de 14 communes de toutes tailles. La complexité du projet tient dans la nécessité d'informer en temps réel les communes et les agents recenseurs des ménages ayant choisi de répondre par Internet afin de ne pas les solliciter à nouveau.

Quels contours pour nos villes ?

L'Insee a revu sa définition du zonage en aires urbaines, pour mieux analyser les phénomènes urbains, en particulier l'extension de la périphérie des villes. Ce zonage repose sur la notion d'attraction : une commune est attirée par une agglomération si 40 % au moins de ses actifs vont y travailler. Il apparaît ainsi que de plus en plus de Français résident en dehors du centre des villes tout en y travaillant. L'Insee a aussi commencé à mettre en œuvre une approche s'affranchissant des découpages administratifs, le carroyage, qui divise le territoire en carrés, généralement d'un kilomètre de côté. La représentation qu'il permet est adaptée à l'analyse de la structure urbaine et nécessite une localisation fine des données.

Statistiques et études économiques



Parmi les critères permettant à l'Insee de mesurer le bien-être : le revenu, le contexte du marché du travail, la santé et le logement.

Des informations indispensables pour les décideurs et le débat public

Par ses travaux, l'Insee contribue à nourrir le débat public et à éclairer la décision politique. En 2011, l'Insee et le service statistique public se sont engagés dans des travaux novateurs en matière de statistiques sociales, environnementales et d'entreprise, et d'analyse macroéconomique. L'Insee s'est efforcé d'informer au mieux le grand public sur la situation économique et ses perspectives, dans un contexte très mouvant. Ses "notes de conjoncture" ont présenté des prévisions de court terme et des dossiers d'analyse en lien avec l'actualité, et ses enquêtes ont permis d'identifier le retournement de conjoncture qui s'amorçait.

Le rapport Stiglitz mis en œuvre

L'Insee s'implique fortement dans la mise en œuvre des nombreuses recommandations du rapport Stiglitz sur la mesure de la performance économique et du progrès social. Ce rapport souligne les limites du PIB comme indicateur de bien-être. Il préconise aussi d'accorder plus d'importance à la répartition des revenus et de la consommation entre catégories. En matière de qualité de vie, l'Insee a enrichi son questionnement. Au niveau international, les premiers résultats sur la mesure du bien-être et du progrès social ont été présentés au cours d'une conférence internationale organisée le 12 octobre par l'Insee et l'OCDE pour le deuxième anniversaire du rapport.

15 indicateurs-phares pour le développement durable

Dans le prolongement du rapport Stiglitz, la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a retenu 15 indicateurs-phares. L'Insee a fortement contribué à la mise en place de ces indicateurs, qui ont été présentés pour la première fois dans un rapport remis au Parlement le 30 octobre. Pour la conduite des politiques locales, des indicateurs déclinés à l'échelle régionale et départementale seront accessibles à partir du premier trimestre 2012.

Simplification, dans la statistique aussi

Les 1^{ères} Assises de la simplification, tenues le 29 avril à Bercy, ont permis de dégager six mesures portant sur les statistiques publiques : suppression des redondances parmi les questions posées par les organismes publics dans le cadre de leurs enquêtes statistiques, dématérialisation accrue des enquêtes de la statistique publique (objectif 80 % en 2013), priorité aux modalités d'enquête les moins coûteuses avec une révision tous les cinq ans, évaluation du temps nécessaire à la réponse, optimisation des plans d'échantillonnage pour mieux répartir les enquêtes entre les PME, obligation effective pour les opérateurs publics de déclarer leurs enquêtes.

Les entreprises au scanner

L'Insee a publié en 2011 sur son site Internet un ensemble très riche de statistiques structurelles d'entreprises récoltées au titre de l'année 2009: données comptables, tranches d'effectifs, chiffre d'affaires, type de clientèle... Un outil pour le calcul de résultats à la demande est mis à disposition des utilisateurs internes au système statistique.

Fichiers: dématérialisation et fiabilité au programme

L'Insee gère deux fichiers dont la fiabilité est capitale: le répertoire national d'identification des personnes physiques (numéros dits "de Sécurité sociale") et le fichier électoral, qui sert à s'assurer qu'aucun électeur n'est inscrit dans plusieurs bureaux de vote. Leur gestion a été revue et la dématérialisation des échanges avec les communes va devenir la règle, via l'application AIREPPNET. Une opération de concordance a été entreprise, à la demande du ministère de l'Intérieur, pour réduire le plus possible l'écart entre les listes électorales des communes et le fichier électoral de l'Insee, estimé en 2010 à 1 %. Depuis le 1^{er} juillet, tous les enfants qui naissent à Mayotte sont enregistrés au répertoire national d'identification des personnes physiques. Les autres habitants nés dans le 101^e département français seront ensuite intégrés et, à partir de septembre 2013, l'Insee gèrera le fichier électoral de l'île.

Statistique 2.0

Internet permet à l'Insee et à tous les instituts statistiques de moderniser la diffusion de leurs données auprès du public. L'Insee s'applique à en tirer le meilleur parti, en participant à la plateforme data.gouv.fr (*lire l'encadré en haut à droite*), en diffusant régulièrement des informations via son compte Twitter (3000 abonnés, dix mois après son ouverture en février), en prenant pied sur les réseaux sociaux: plus de 5000 consultations pour les diaporamas pédagogiques postés sur Slideshare, 900 vues pour la vidéo mise en ligne en septembre sur Dailymotion.

L'innovation au service du local

Les organismes métropolitains ayant une mission de service public sont très demandeurs de données finement localisées. L'Insee innove en mettant à leur disposition depuis le 14 juin, sur son site Internet, un nouveau service: Diaf-RP (diffusion infracommunale à façon du recensement de la population) leur fournit des données issues du recensement, pour les communes d'au moins 10000 habitants, avec la possibilité de choisir, pour une commune donnée, la zone qui les intéresse.

Chiffres 2011

65 350 000

C'est le chiffre total de la population française au 31 décembre 2011 (résultats provisoires), soit 349 000 habitants de plus que l'année précédente, en hausse de 0,5 %.

90 %

des bulletins d'état-civil communiqués par les communes à l'Insee le sont par voie dématérialisée, permettant une mise à jour plus rapide du répertoire national d'identification.

241

grandes aires urbaines si l'on applique au recensement de 2008 le nouveau zonage urbain adopté par l'Insee. 80 % de la population y réside.



L'Insee, acteur de l'open data

La mise à disposition des données collectées par les organismes publics dans le cadre de leurs missions ("open data") a franchi un grand pas avec l'ouverture du portail www.data.gouv.fr le 5 décembre. L'Insee a participé au développement de cette plate-forme qui propose l'accès aux résultats du recensement et aux séries chronologiques de la banque de données macroéconomiques notamment.



Le centre statistique de Metz ouvre ses portes

Depuis le 1^{er} septembre, l'Insee dispose d'un centre statistique à Metz, dont la création avait été décidée en 2009 par le Premier ministre. Le centre accueillait à la fin de l'année 80 agents. Un ambitieux programme de formation a été engagé, notamment dans le cadre de la mise en place de l'outil de gestion des ressources humaines (Sirhous).

Synthèse

L'Insee au service de la décision politique: la conjoncture sous surveillance
Des indices affinis pour mieux mesurer le bien-être, dans la ligne du rapport Stiglitz
Dématérialisation et réseaux sociaux: l'Insee innove

Le Ministère gère la dette de l'État et sa trésorerie pour lui assurer son financement en toutes circonstances, au mieux des intérêts des contribuables et dans une sécurité maximale. Il apporte aussi sa garantie aux positions liées au développement de l'économie française à l'international.

Engagements financiers de l'État

Charge de la dette et trésorerie de l'État



La salle des marchés de l'Agence France Trésor à Bercy.

L'Agence France Trésor (AFT) a réalisé 207,8 milliards d'euros d'émissions brutes à moyen et long termes et 184 milliards d'euros d'émissions nettes ; programme exécuté à un coût de financement à moyen et long termes faible : 2,80 %, le plus bas depuis la création de l'euro, après les 2,53 % enregistrés en 2010. La durée de vie moyenne de la dette négociable s'établit à 7,2 ans, stable par rapport à 2010.

Trésorerie : une gestion optimisée

C'est la gestion de sa trésorerie qui permet à l'État d'honorer sa signature à tout moment, l'AFT veillant à ce que le compte unique du Trésor à la Banque de France, sur lequel viennent s'imputer les dépenses, présente un solde créditeur à la fin de chaque journée. Elle a poursuivi son travail d'optimisation de la gestion dans un contexte de progression constante des volumes de flux de recettes et dépenses : 49 milliards d'euros par jour ouvré (pour 42,6 en 2010).

ACTEURS DE LA MISSION

AFT

Agence France Trésor

DG Trésor

Direction générale du Trésor

Pour en savoir plus

www.aft.gouv.fr

184 milliards d'euros d'émissions nettes

Pour couvrir le besoin de financement de l'État tout en minimisant la charge pour le contribuable, le Ministère gère la dette dans de très bonnes conditions de sécurité. Malgré la crise, la France a continué d'emprunter dans des conditions favorables.

Appels en garantie de l'État

Hausse des encours Coface

Par ses garanties, l'État apporte un appui financier aux entreprises exportatrices françaises par l'intermédiaire de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface). La réforme de l'assurance-crédit réalisée fin 2010 – la plus importante depuis quinze ans – a déjà des effets positifs : l'encours de la Coface en assurance-crédit a augmenté de 5 % par rapport à l'année passée, pour atteindre 63 milliards d'euros. Avec 15,3 milliards de nouvelles prises en garantie, l'assurance-crédit publique a permis de soutenir des entreprises touchées par la crise (STX à Saint-Nazaire...), d'améliorer la position des entreprises sur des marchés difficiles comme l'Irak, d'accompagner grands groupes,

PME et ETI, et de valoriser l'offre des champions nationaux dans le spatial, le militaire, les transports, l'énergie...

L'assurance-prospection s'ouvre aux TPE

Autre garantie apportée par l'État, l'assurance-prospection a poursuivi sa réforme, engagée en 2008-2009, avec la création de l'"assurance prospection premiers pas" (A3P) à destination des primo-exportateurs et l'ouverture du dispositif aux groupements d'entreprises afin qu'ils puissent s'assurer contre le risque d'échec de leur prospection commerciale à l'international. Plus de 7 500 entreprises bénéficient actuellement de l'assurance-prospection. Ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis quatre ans.

Le ministre partage avec son homologue de l'Écologie la compétence pour ce qui concerne l'énergie et les matières premières. Une politique conduite avec un triple objectif : sécuriser les approvisionnements et garantir l'indépendance énergétique du pays, assurer à chacun un accès et un prix compétitif à l'énergie, tout en préservant la santé de tous et l'environnement.

Énergie

Énergie et matières premières

ACTEUR DU PROGRAMME

DGEC

Direction générale de l'Énergie et du Climat / Direction de l'Énergie

Pour en savoir plus

www.industrie.gouv.fr
www.economie.gouv.fr

Électricité : une nouvelle organisation du marché

La loi portant sur la nouvelle organisation du marché électrique (NOME), promulguée en décembre 2010, prévoit un accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH). Elle permet aux fournisseurs alternatifs d'électricité de s'approvisionner auprès d'EDF depuis le 1^{er} juillet 2011 : en l'espace de six mois, ce sont ainsi près de 15 % de la production nucléaire qui ont été contractualisés dans ce cadre. Autre nouveauté introduite par la loi, la mise en place d'une obligation de capacité électrique, destinée à assurer et à garantir la sécurité de l'approvisionnement de la France à long terme, a fait l'objet d'un rapport rendu public en octobre 2011 par le ministre chargé de l'Énergie.

Réseaux "intelligents" et compteurs "communicants"

L'installation de compteurs "communicants" est une condition du développement de réseaux électriques "intelligents", capables de mieux maîtriser la consommation d'énergie. L'expérimentation Linky, menée par ERDF dans les régions tourangelle et lyonnaise, a reçu une évaluation positive du comité de suivi

présidé par les sénateurs Lenoir et Poniatowski à l'été 2011, et un avis favorable de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le 7 juillet. C'est sur la base de ces conclusions que le ministre a annoncé le 28 septembre 2011 la généralisation des compteurs "communicants", confirmée par l'arrêté technique du 10 janvier 2012 qui précise leurs fonctionnalités.

Pour plus de cohésion dans la filière nucléaire

Installé sur décision du Conseil de politique nucléaire réuni à l'Élysée le 21 février 2011, le nouveau Comité stratégique de filière nucléaire réunit, sous la présidence du ministre chargé de l'Énergie et la vice-présidence d'EDF, l'ensemble des acteurs du nucléaire français. Il devra contribuer à renforcer les relations et les partenariats entre donneurs d'ordres/exploitants nucléaires, entreprises du combustible, fournisseurs de services et d'équipements... Ce comité comprend un groupe spécifique "Conditions de recours à la sous-traitance", chargé de définir une base, commune à tous les exploitants, du cahier des charges social que ceux-ci intégreront au sein de leurs appels d'offres, et de proposer d'éventuelles évolutions réglementaires. La constitution d'un





L'industrie des énergies décarbonées au rapport

Publié pour la première fois, le Rapport sur l'industrie des énergies décarbonées dresse un état des lieux de chacune des filières et vient compléter le panorama énergétique dressé par le Rapport sur l'industrie pétrolière et gazière.



Chiffres

12,8%

de la consommation d'énergie proviennent des énergies renouvelables. Sur ce plan, la France est en avance de 0,3 % sur la trajectoire qu'elle s'est fixée dans le cadre de la directive 2009/28/CE.

61 TWh/an

C'est le volume des contrats passés par EDF avec les fournisseurs alternatifs d'électricité entre juillet et décembre 2011 dans le cadre de l'ARENH; soit 15 % de la production nucléaire.

5 MILLIONS

de tonnes équivalent pétrole: c'est le volume d'économies d'énergie sur lequel la France s'est engagée auprès de l'Union européenne pour la période 2007-2010. Objectif dépassé dès la fin 2009, un an avant l'échéance, avec 5,2 millions de tonnes économisées.

fonds d'investissement doté de 150 millions d'euros consacrés aux équipementiers et sous-traitants de l'industrie nucléaire a été décidé lors du Conseil de politique nucléaire du 8 février 2012.

Encourager la production d'énergie d'origine renouvelable

Le développement des énergies renouvelables est l'une des voies retenues par la loi de programme du 13 juillet 2005 pour renforcer l'indépendance énergétique du pays et, surtout, atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2011 ont été prises de nombreuses mesures concourant à cette stratégie: refonte du dispositif de soutien au photovoltaïque (mars), nouveau dispositif de soutien à la méthanisation avec la revalorisation des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de biogaz (mai) et la mise en place d'un tarif d'achat du biométhane injecté dans les réseaux (novembre), lancement du premier appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer (juillet), lancement des deux appels d'offres solaires (entre 100 et 250 kW en août et au-delà de 250 kW en septembre), création de l'Observatoire des biocarburants (septembre) pour contribuer à l'objectif de consommation de 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports... En octobre, 25 projets ont été retenus dans le cadre du troisième appel à projets BCIAT (Biomasse-Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire) pour la production à partir de la biomasse de 119 100 tonnes équivalent pétrole

(tep) pour seulement 368 € tep/an en moyenne. Ces résultats permettent de maintenir le cap défini par le Grenelle de l'environnement: la substitution des énergies fossiles évitera chaque année l'émission de plus de 350 000 tonnes de CO₂.

Économie verte: pour un développement industriel

Le Ministère travaille à créer un cadre favorable au développement des industries vertes. Les plans d'action initiés en 2010 en lien avec les industriels ont avancé au point de déboucher début 2012 sur une feuille de route pour les éco-industries. L'angle industriel a aussi été intégré dans les outils permettant le déploiement des énergies renouvelables; l'appel d'offres éolien offshore lancé en juillet contient ainsi un volet industriel. L'Agence de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a clos 18 des 24 appels à manifestation d'intérêt (AMI) qu'elle avait lancés sur les quatre programmes qu'elle opère dans le cadre des investissements d'avenir: démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte, véhicules du futur, réseaux électriques intelligents et économie circulaire. De premiers projets ont été sélectionnés, ils seront aidés à hauteur de 139 millions d'euros. Dans le cadre de la création d'instituts d'excellence en énergies décarbonées, deux projets ont été retenus en juin dans le domaine de la chimie verte et du génie des procédés (PIVERT et INDEED).

L'efficacité énergétique, objet de toutes les attentions

Les prolongements législatifs du Grenelle de l'environnement et la mise en œuvre du Plan climat donnent une impulsion nouvelle à la politique d'efficacité énergétique. Le système des certificats d'économies d'énergie impose aux fournisseurs d'énergie de développer les économies d'énergie: il a permis d'économiser en trois ans plus de 65 TWh, soit l'équivalent de 80 % de la production annuelle d'un réacteur nucléaire. La deuxième phase du dispositif a été lancée en janvier, avec un objectif de 345 TWh économisés, 6,5 fois plus ambitieux. En 2011 aussi a été organisée la Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique: les quatre mois de concertation ont débouché sur l'adoption, le 16 décembre, d'une feuille de route fixant 27 mesures concrètes pour accélérer les économies d'énergie. Enfin, le deuxième Programme national d'action en faveur de l'efficacité énergétique a été transmis le 17 juin à la Commission européenne, conformément à la directive 2006/32/CE.

Programmation: la mission Énergies 2050

Dans l'optique des prochains exercices de programmation pluriannuelle des investissements, Jacques Percebois, directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie (Creden) à l'université de Montpellier, et Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, se sont vu confier une mission d'analyse des scénarios de politique énergétique aux horizons 2030 et 2050. S'appuyant sur une commission et une équipe de dix rapporteurs coanimée par la DGEC, leur rapport couvre l'ensemble des énergies, tant sur l'offre que sur la demande, et s'efforce de tirer des enseignements pour la future politique énergétique. Il comporte notamment une étude spécifique sur quatre options de production électrique pour la France. Cet exercice prolonge les rapports récents du comité "Trajectoires 2020-2050 – Vers une énergie décarbonée", de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de la Cour des comptes.



Tarifs sociaux, vers une attribution automatique

Aujourd'hui, seuls 600 000 des 1,5 à 2 millions de foyers éligibles bénéficient effectivement des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Le Conseil supérieur de l'énergie a été saisi en octobre d'un projet de décret automatisant la procédure d'attribution de ces tarifs aux foyers disposant d'un revenu inférieur aux plafonds de la couverture maladie universelle.

Contre la précarité énergétique

Retenu parmi les investissements d'avenir, le programme "Habiter mieux", confié à l'Agence nationale de l'habitat, prévoit d'aider, sous conditions de ressources, 300 000 propriétaires occupants à améliorer d'ici 2017 la performance énergétique de leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. La convention signée le 30 septembre 2011 par EDF, GDF SUEZ et Total avec l'État accélérera sa mise en œuvre, en améliorant l'aide financière et l'accompagnement personnalisé fournis aux ménages en situation de précarité énergétique.

Synthèse

La loi NOME ouvre le nucléaire aux fournisseurs alternatifs d'électricité
Expérimentation "Linky": les compteurs électriques communicants seront généralisés
Méthanisation, biomasse, photovoltaïque... plus pour les énergies renouvelables
Adoption d'un objectif ambitieux en matière d'efficacité énergétique

Soutenir la recherche, l'innovation et le transfert de technologies est un levier important pour préparer l'avenir de l'économie française, accroître la compétitivité de son industrie, et donc améliorer la situation de l'emploi. C'est l'objet du programme recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle, piloté par le Ministère dans le cadre d'une mission interministérielle.

Recherche et enseignement supérieur

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

ACTEURS DU PROGRAMME

DGCIS

□ Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

CGEIET

□ Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies

Pour en savoir plus

www.competitivite.gouv.fr
www.industrie.gouv.fr
www.cgeiet.economie.gouv.fr
www.mines-telecom.fr
www.mines.net
www.investissement-avenir.gouvernement.fr/

Dépenses des entreprises en R&D, un retard à combler

Se distinguer des pays émergents à bas coût nécessite un effort d'innovation de la part des entreprises pour améliorer la compétitivité hors-prix de l'économie française. Or, si le niveau des dépenses publiques de R&D se compare à celui des pays les plus innovants, l'investissement en R&D des entreprises est, lui, en retrait. Pour atteindre les objectifs définis au niveau européen (consacrer à la R&D 3 % du PIB en 2020), les entreprises devraient y consacrer un effort supplémentaire de 12 milliards d'euros par an.

Le soutien à la R&D dans le domaine des TIC

Les programmes de soutien à la R&D – nationaux (pôles de compétitivité, programmes de "R&D stratégique") ou européens (*clusters* Eureka, initiatives technologiques conjointes et programmes communautaires) – font des technologies de l'information et de la communication une priorité. Ce soutien est amplifié par le volet numérique des investissements d'avenir (nanoélectronique, *cloud computing*, e-éducation...) dans le cadre duquel plusieurs dizaines de projets ont déjà été sélectionnés, pour un soutien dépassant 400 millions d'euros.

IRT et IEED, des instituts interdisciplinaires

Autre projet soutenu par le programme des investissements d'avenir, à hauteur de 3 milliards d'euros : la mise en place d'instituts thématiques interdisciplinaires réunissant industrie et recherche publique dans une démarche de collaboration et de co-investissement public-privé. Sélectionnés en 2011, les instituts de recherche technologique (IRT) et les instituts d'excellence pour les énergies décarbonées (IEED) contribueront à renforcer les écosystèmes autour des pôles de compétitivité pour en faire des clusters de premier rang au plan international.

Pôles de compétitivité et investissements d'avenir

Les pôles de compétitivité sont associés de près aux investissements d'avenir : ils accompagnent nombre de projets de R&D (numérique, logiciel embarqué, véhicule du futur...), de renforcement du tissu de la recherche (laboratoires d'excellence) ou encore de formation. Ils labellisent des projets de R&D dits "structurants", ayant vocation à structurer des filières industrielles et à en faire émerger de nouvelles, et des projets de plates-formes mutualisées d'innovation, offrant des ressources mutualisées aux PME.

Plus de 2 000 projets émergents sur cinq ans

Résultats d'une démarche initiée en 2006, les 71 pôles de compétitivité favorisent le développement économique du territoire autour d'entreprises innovantes, en connexion avec la recherche et les établissements de formation. Ces collaborations ont généré plus de 2 260 projets de R&D. Parmi eux, 1 032 ont été aidés à hauteur de 1,2 milliard d'euros par le Fonds unique interministériel et de 738 millions par les collectivités territoriales, avec des résultats tangibles (*lire l'encadré ci-contre*). Le travail dans le cadre d'un pôle apporte aux PME innovantes un environnement favorable à leur croissance : en moyenne, une croissance annuelle supérieure de plus de cinq points à celle de leurs homologues hors



12 000 étudiants ont suivi en 2011 les formations dispensées par les écoles dont le Ministère assure la tutelle : écoles des Mines (Mines ParisTech, écoles des Mines de Saint-Étienne, Albi, Alès, Douai et Nantes) et de l'Institut Télécom (Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom SudParis, Télécom École de Management ainsi que leurs filiales Télécom Lille1 et Eurecom).

3 900 diplômes délivrés, dont 2 300 diplômes d'ingénieur ou de manager et 430 thèses de doctorat.

30% d'élèves étrangers, provenant majoritairement de régions du monde en forte croissance économique.

pôle. Les résultats de cette stratégie font l'objet d'une évaluation indépendante, lancée à l'automne 2011.

Une recherche d'excellence au service du tissu économique

Les écoles des Mines et de l'Institut Télécom contribuent au développement économique par des actions de recherche en partenariat avec les entreprises. En 2011, elles ont ainsi financé leur activité à hauteur de 84 millions d'euros, ont déposé 36 brevets et contribué, notamment via leurs incubateurs, à la création de 107 entreprises. Cette recherche partenariale trouve la confirmation de son excellence dans le renouvellement des deux instituts "Carnot Mines" et "Télécom et Société numérique", ainsi que dans les projets labellisés dans le cadre des investissements d'avenir. L'Institut des Sciences des Risques (ISR) Robert-Casso, inauguré à l'école des Mines d'Alès le 21 juin 2011, est un exemple d'outil de recherche et de formation de haut niveau répon-

dant aux besoins économiques et sociaux. Ce projet, soutenu par le pôle de compétitivité "Risques et Vulnérabilité des territoires", est consacré à l'étude des risques naturels et industriels ainsi qu'aux systèmes intégrés de gestion des risques.

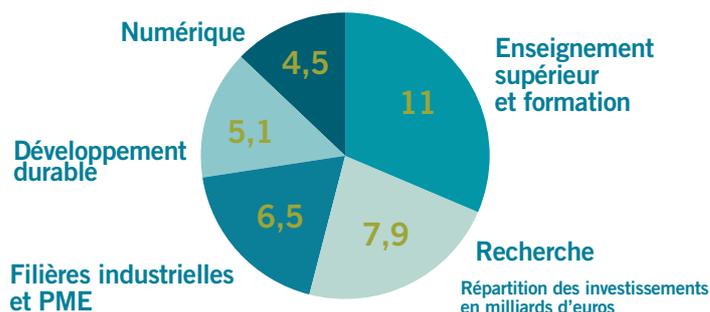
L'Institut Mines-Télécom

Le rapprochement des écoles en un seul institut Mines-Télécom prend forme : après l'approbation des conventions de rattachement par les conseils d'administration, le projet de décret a fait l'objet d'une validation interministérielle avant d'être adopté en 2012. Sans attendre, plusieurs actions communes ont été engagées, comme le développement d'une formation "TIC et santé" à Montpellier ou des recrutements communs d'étudiants internationaux. De leur côté, les écoles des Mines d'Albi, d'Alès, de Douai et de Nantes ont restructuré leurs cursus de formation, en adoptant le même schéma que les autres écoles d'ingénieurs du groupe.



35 milliards d'euros pour les investissements d'avenir

Le programme d'investissements d'avenir vise à placer la France à la pointe de l'innovation. Après les travaux de la commission Juppé-Rocard, une enveloppe globale de 35 milliards d'euros est consacrée à cinq priorités stratégiques : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique.



Pôles de compétitivité, premières retombées économiques

Les premiers projets développés dans le cadre des pôles de compétitivité arrivent à maturité. Certains ont déjà permis la commercialisation de produits et de services ; des start-up et des PME ont vu le jour et procédé à leurs premières embauches. Quelques exemples :

Semences de demain, un catalogue de marqueurs et technologies pour le génotypage sur céréales, soutenu par le pôle Céréales Vallée en Auvergne (13 CDI créés, 1 brevet déposé).

Biotherapeutic, pour le développement de vaccins contre l'hépatite C, soutenu par Lyonbiopôle en Rhône-Alpes (12 emplois, 4 brevets).

Smart Electricity, un tableau électrique de nouvelle génération, soutenu par le pôle Minalogic en Rhône-Alpes (15 emplois, 10 brevets).

Terra Numerica, pour la numérisation en 3D du patrimoine urbain, soutenu par Cap Digital en Ile-de-France (40 emplois).



Synthèse

Les investissements d'avenir, 35 milliards pour financer l'économie de demain Plus de 2 000 projets soutenus par les pôles de compétitivité sur cinq ans Institut Mines-Télécom, une référence en matière de formation et de recherche

La France maintient sur la durée un effort important de coopération au développement dans le monde. Avec un triple objectif : lutter contre la pauvreté, appuyer une croissance créatrice d'emplois et de revenus, agir pour la préservation des biens publics mondiaux. Le Ministère participe au financement de cette politique, en pilotant l'un des trois programmes qui y concourent.

Aide publique au développement

Aide économique et financière au développement

ACTEUR DU PROGRAMME

DG TRÉSOR

□ Direction générale du Trésor

Pour en savoir plus

www.tresor.economie.gouv.fr/
www.afd.fr



Acteur de l'aide au développement

Contribuant à la stratégie globale détaillée en avril 2011 dans le document de politique transversale "Politique française en faveur du développement", le programme intervient sous trois formes : l'aide multilatérale, qui regroupe les participations dans les banques et les fonds sectoriels multilatéraux ; l'aide bilatérale, via le financement d'organismes de coopération bilatérale, en particulier l'Agence française de développement (AFD), l'appui aux politiques macroéconomiques et le soutien aux investissements dans les pays en développement ; le traitement de leur dette, dans le cadre multilatéral ou, le cas échéant, de manière bilatérale.

Penser des financements innovants

Dans le cadre de la présidence française du G20, le président de la République a demandé à Bill Gates de réaliser un rapport sur le financement du déve-

loppement. Prônant la diversification des sources de financement, ce rapport souligne qu'au-delà de l'aide publique au développement traditionnelle, des partenariats triangulaires entre pays développés, en développement et émergents sont souhaitables pour diffuser les bonnes pratiques, et il encourage la mise à contribution du secteur privé et les financements innovants. La France a travaillé de façon pragmatique sur ce dernier sujet en proposant un menu d'options – taxe internationale sur les transactions financières, mécanisme de marché, taxe sur le tabac... – pour financer la solidarité internationale et la lutte contre le changement climatique.

Le G20 agit pour le développement

Réunis en novembre 2010 en sommet à Séoul, les membres du G20 avaient dégagé neuf piliers pour un plan d'action pluriannuel sur le développement. La présidence française du G20 en 2011 a accordé

la priorité à deux d'entre eux – la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures d'envergure régionale –, et deux autres ont fait l'objet de travaux importants : l'inclusion financière et les transferts de fonds des migrants. Le Sommet de Cannes, les 3 et 4 novembre, a abouti à des résultats concrets de court et moyen termes (*lire l'encadré ci-dessous*).

Fonds vert pour le climat, chantier en cours

La France s'est mobilisée pour mettre en place le Fonds vert pour le climat et identifier les sources de financement à long terme permettant d'atteindre l'objectif fixé à Copenhague en 2009 (et réitéré au Sommet de Cancún fin 2010) de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Le Ministère a ainsi participé tout au long de l'année au comité transitoire chargé de la mise en place du Fonds vert, comité qui a produit un ensemble de propositions adoptées lors de la Conférence de Durban sur le climat en décembre 2011.

Partenariat de Deauville pour la Méditerranée

Face aux transformations politiques en cours des rives sud et est de la Méditerranée, le G8 a initié, lors de son Sommet de Deauville en mai 2011, un partenariat réunissant, autour de cinq pays arabes en transition (Tunisie, Égypte, Maroc, Jordanie et Libye), les membres du

G8, l'Union européenne, cinq puissances régionales (Turquie, Arabie saoudite, Qatar, Koweït et Émirats arabes unis) et dix institutions internationales. Objectif : assurer à court terme la stabilité économique des pays concernés et, à long terme, accompagner leurs gouvernements sur le chemin de la transition économique. Lancé lors d'une réunion des ministres des Finances à Marseille le 10 septembre, le volet économique de ce partenariat prévoit l'extension du mandat de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) à ces pays et une réponse multilatérale mise en œuvre par les institutions financières internationales engagées dans des projets conjoints.

Tchernobyl : la sécurisation est financée

Vingt-cinq ans après la catastrophe nucléaire, reconstituer les fonds dédiés à la sécurisation et l'assainissement du site de Tchernobyl était une priorité. Une conférence internationale a été organisée sur ce sujet le 19 avril 2011 à Kiev, où la présidence française du G8 a mené les négociations. Malgré un contexte difficile, une solution a été trouvée qui permet un bouclage du besoin de financement, auquel la France apportera une contribution importante. L'Assemblée annuelle des fonds Tchernobyl, tenue le 7 juillet à Londres, a constaté le succès de cette reconstitution financière, qui permettra de mener à terme le chantier à l'horizon 2015.

9,4

milliards d'euros.

C'est le montant total de l'aide publique française au développement en 2011 (dont 6,8 résultant du budget général de l'État).



École en Mauritanie.



Agriculture au Gabon.

SOMMET DE CANNES : LE G20 EN ACTION

Sécurité alimentaire

Accord sur des solutions pour produire plus et mieux, sur le développement d'instruments de gestion du risque pour lutter contre la volatilité des prix agricoles, et sur la mise en œuvre d'un projet pilote de réserves alimentaires d'urgence en Afrique de l'Ouest.

Développement des infrastructures

Adoption d'une liste de 11 projets exemplaires (dont six en Afrique) mettant en valeur les initiatives publiques et privées pour le développement régional ; projets à fort impact sur la croissance, le commerce et l'emploi.

Inclusion financière

Proposition de cinq recommandations d'actions concrètes par le Partenariat global pour l'inclusion financière (GPFI), coprésidé par le Ministère en 2011.

Transferts de fonds des migrants

Accord sur le principe d'une baisse du coût des transferts (de 10 % à 5 % du montant transféré) à l'horizon 2014.

Synthèse

Trouver des financements innovants, un grand enjeu pour le développement
Le G20 se penche sur le développement à l'initiative de la présidence française
Partenariat de Deauville, pour accompagner la transition des pays arabes

Ce programme renforce la cohérence des politiques publiques menées par les deux ministères économique et financier, auxquelles il contribue par un apport d'expertise, de conseil et de contrôle. Il assure la convergence des politiques ministérielles transversales (ressources humaines, systèmes d'information...) et fédère des activités de portée interministérielle en matière d'audit, d'assistance juridique, de formation, etc.

Conduite et pilotage des politiques économique et financière

ACTEURS DU PROGRAMME

APIE

Agence du Patrimoine immatériel de l'État

CGEFI

Contrôle général économique et financier

DAJ

Direction des Affaires juridiques

IGF

Inspection générale des Finances

IGPDE

Institut de la Gestion publique et du Développement économique

MÉDIATEUR des ministères économique et financier

SCL

Service commun des Laboratoires

SG

Secrétariat général

TRACFIN

Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Pour en savoir plus

www.economie.gouv.fr

www.economie.gouv.fr/apie

www.institut.bercy.gouv.fr

www.tracfin.bercy.gouv.fr



Le **Secrétariat général** des ministères économique et financier élabore les politiques ministérielles en matière de ressources humaines, de synthèse budgétaire, de systèmes d'information, de modernisation et d'organisation des services, notamment.

Ressources humaines et dialogue social

En matière de RH, son champ d'action est double : il porte à la fois sur le périmètre des deux ministères et sur leur administration centrale. Sur le premier point, l'année a été marquée par la finalisation du nouvel espace statutaire des personnels administratifs de catégorie B, par la fusion du corps des Mines avec celui des commissaires contrôleurs des assurances, et par le 20^e anniversaire de la cellule de recrutement et d'insertion des personnes han-

dicapées. Sur le second point, les échanges avec les directions et la concertation avec les partenaires sociaux ont permis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012 de la prime de fonctions et de résultats pour 1 700 cadres A supplémentaires. Le télétravail a été expérimenté et une réflexion engagée sur la mise en place d'un centre de services des ressources humaines. Le dialogue social a été nourri, avec la réunion de huit comités techniques ministériels et de quatre comités techniques centraux sur l'année, dont le comité technique paritaire ministériel du 3 octobre consacré aux conditions de vie au travail. Les actions décidées visent à mieux former les managers aux problématiques de santé et sécurité au travail, et à trouver les moyens de concilier vie professionnelle et vie personnelle des agents. Un plan ministériel sur la santé, la sécurité et les condi-

tions de travail a été élaboré ; il comporte un volet important en matière de prévention des risques psychosociaux.

Affaires financières et immobilières

Le Secrétariat général (SG) pilote aussi, pour le compte des deux ministères, les affaires financières, marquées par une forte activité de synthèse budgétaire dans un objectif de réduction du déficit, la mise en place d'une démarche de contrôle de gestion, l'accompagnement des directions par des réunions mensuelles d'actualité budgétaire et l'extension du périmètre d'intervention du Centre de prestations financières (CPF), qui porte dorénavant sur une trentaine de programmes répartis dans quatre ministères. Le SG intervient également en matière d'information budgétaire et comptable (les programmes des ministères économique et financier sont maintenant tous exécutés dans Chorus et 30 nouveaux centres de services partagés sont mis en place), l'audit et le contrôle interne (le SG accompagne les directions dans la sécurisation des processus comptables et financiers des ministères) et les opérations immobilières des ministères, avec l'installation du centre de l'Insee à Metz, la restructuration de l'école des brigades des douanes de La Rochelle et l'installation de services des impôts des particuliers (SIP) pour la DGFiP.

Cadre de vie, informatique, systèmes d'information

Le Secrétariat général veille à assurer aux agents un environnement favorable à l'exécution de leurs

responsabilités ; il améliore la qualité et la visibilité des services proposés et poursuit son action consistant à confier à un seul opérateur la responsabilité d'un ensemble de prestations dans le cadre d'un contrat "multiservices" – déjà en vigueur dans six bâtiments d'administration centrale –, approche qui permet des gains qualitatifs et quantitatifs. La mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été poursuivie : aujourd'hui, 45 % des agents d'administration centrale sont installés hors de Paris. Dans le domaine informatique, l'activité a été riche : modernisation des services offerts aux directions et agents pour leur gestion, mise en place d'outils collaboratifs permettant de travailler de manière plus efficace, création d'un outil de veille stratégique destiné à systématiser la démarche d'intelligence économique, accès à une base des marchés interministérielle sur le portail des achats de l'État... Des actions ont été menées en matière de rationalisation des solutions d'impression et de renforcement de la sécurité des systèmes d'information (SI), à la suite de l'attaque informatique contre Bercy au début de l'année. Plus largement, le Secrétariat général a coordonné au plan ministériel les démarches entreprises dans le domaine des systèmes d'information, participé à la mise en place des services mutualisés de support des SI dans les préfectures et directions départementales interministérielles, et assuré la maîtrise d'ouvrage stratégique du projet interministériel Sirhius de système d'information de gestion des RH, dont le déploiement commencera en 2012.



Réunion du comité technique paritaire ministériel, le 3 octobre 2011.

Les dix ans de l'IGPDE

Acteur reconnu de la professionnalisation des agents des ministères ainsi que de la réforme de l'État, comme en témoigne la création de l'École de la modernisation de l'État, l'Institut de la Gestion publique et du Développement économique (IGPDE) a fêté ses dix ans d'existence. Par ailleurs engagé dans une démarche qualité ambitieuse (ISO 9001), l'IGPDE a déployé de nouveaux outils ouvrant un accès plus facile à ses formations, via la mise en ligne des supports de cours, et développé ses actions de recherche.



Élections professionnelles : 166 000 agents consultés

Temps fort en matière de dialogue social, les élections professionnelles du 20 octobre ont permis la désignation des représentants des personnels au sein des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires, mais aussi aux comités techniques. C'était la première fois que les représentants du personnel à ces comités techniques étaient élus directement par les agents et que tous ces scrutins étaient organisés le même jour dans l'ensemble de la fonction publique de l'État. Le vote a été précédé de nombreux échanges avec les organisations syndicales portant notamment sur la refonte de la cartographie des instances représentatives. 83 % des agents des ministères économique et financier y ont participé, soit le taux de participation le plus élevé de l'ensemble des ministères.

Bercy en pointe pour la diversité

La politique de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle a été amplifiée en 2011. Le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, proposé à l'approbation des fédérations syndicales ministérielles, a reçu un accord unanime le 8 avril. Il contribuera à faire évoluer les pratiques de gestion des ressources humaines. La moitié des 35 000 responsables RH et managers concernés par le plan de formation aux problématiques de la lutte contre les discriminations et de la gestion des stéréotypes ont déjà été formés. Une centaine d'agents ont fait directement appel à la cellule de prévention des discriminations, placée auprès du Secrétariat général.

Démarche qualité, un chantier transversal

Lancée en 2010 par une importante phase d'écoute des bénéficiaires de ses prestations, la démarche qualité du Secrétariat général s'est concrétisée par la mise en œuvre en novembre 2011 d'un référentiel de 37 engagements de service. Ce document de référence traduit l'ambition d'enraciner au Secrétariat général, avec le concours des agents, une culture qualité et de mettre en place un système pérenne générant une amélioration continue des pratiques et des processus de travail.

Intelligence économique, défense et sécurité

La **délégation interministérielle à l'intelligence économique (DIIE)** a piloté en 2011 l'élaboration d'un *Guide de l'intelligence économique pour la recherche* et préparé un projet de loi dont l'objet est le renforcement de la protection des informations stratégiques des entreprises. Elle a aussi produit un outil d'auto-évaluation des niveaux de protection d'une entreprise et lancé le programme Euclès, qui délivre un module de formation de conférenciers en sécurité économique. Le rôle du **service de Coordination ministérielle à l'Intelligence Économique (SCMIE)** s'est inscrit dans le cadre des orientations de la circulaire du Premier ministre relative à l'action de l'État en matière d'intelligence économique : veille stratégique, soutien à la compétitivité des entreprises, sécurité économique des pôles de compétitivité... Le service a organisé, le 12 mai 2011, en partenariat avec l'IGPDE, les 4^{es} Assises nationales de la formation en intelligence économique. L'organisation du service a été revue pour répondre aux objectifs qui lui ont été fixés par le Secrétaire général. Dans les territoires, la fonction du chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE) a été revue elle aussi. Les CRIE sont désormais rattachés aux Direccte. Autre élément du dispositif, le **Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité**, dans l'exercice de ses responsabilités liées à la sécurité économique, a activé la cellule de continuité économique pour suivre l'impact des crises, en Tunisie et après l'accident de Fukushima.

Médiation : activité à la hausse

Saisi par les usagers – 3 410 l'ont fait en 2011 – le **Médiateur des ministères économique et financier** a pour mission de recommander une solution aux litiges individuels entre particuliers et entreprises d'une part, directions et services de l'autre. Avec 2 022 médiations rendues en 2011, le cœur de son activité concerne depuis l'origine les litiges fiscaux et le recouvrement des créances publiques non fiscales, qui représentent la majorité des 28 000 demandes de médiation traitées depuis dix ans. Mais le Médiateur intervient aussi en matière de douane, de consommation et de prélèvements sociaux (Urssaf, RSI). Ses interventions participent de l'amélioration de la confiance des usagers dans leur administration.

Inspection et contrôle au service des finances publiques

L'**Inspection générale des Finances (IGF)** a mené à bien une centaine de missions d'inspection, d'audit, d'évaluation, de conseil ou d'assistance : audits d'opérateurs dans le cadre de la réforme de l'État ; évaluation de l'efficacité des 538 niches fiscales et sociales ; missions portant sur les politiques de l'emploi et le secteur de la santé et des politiques sociales, l'énergie et le développement durable, la coopération et le développement (dans le cadre de l'appui à la présidence du G20)... L'IGF a été fortement mise à contribution par la crise des dettes souveraines de la zone Euro et coordonne l'appui que la France apporte à la Grèce dans ses



Le Ministère a ouvert ses portes au public lors des Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2011.



Analyses sur des jouets par le service commun des Laboratoires.

efforts de réforme de son administration, en lien étroit avec la “task force” pilotée par la Commission européenne. De son côté, le **Contrôle général économique et financier (CGEfi)** a prolongé son action en faveur de l'amélioration des finances publiques : amélioration de la qualité comptable et financière, mise en place de nouvelles règles de gouvernance pour les opérateurs de l'État et appréciation de la performance ont fait l'objet de missions de contrôle continu, d'audits ciblés et de préconisations. Son champ d'intervention s'est étendu en 2011 aux opérations cofinancées par les fonds européens et à la simplification, avec la création d'une mission permanente chargée de la simplification et des études d'impact. Enfin, le CGEfi a engagé un exercice de certification de ses activités d'audit, qui aboutira courant 2012, et a mis en place une cartographie des risques en matière de contrôle des 570 organismes relevant de son champ d'intervention.

3 410

usagers ont saisi le Médiateur des ministères économique et financier (+ 3 % par rapport à 2010), qui a rendu 2022 médiations sur un an.

390 000

analyses ont été réalisées en 2011 par le service commun des Laboratoires, donnant lieu à 66 306 rapports à ses donneurs d'ordre, principalement la DGCCRF et la Douane.

570

organismes publics sont soumis au contrôle du CGEfi, dont 64 opérateurs de l'État.

Près de 1 400 consultations juridiques

Intervenant au profit de l'ensemble des administrations publiques, la **direction des affaires juridiques (DAJ)** a effectué en un an 900 consultations écrites formalisées et 500 sous d'autres formes. Dans le domaine de la commande publique, elle a achevé la transposition de deux directives européennes, l'une favorisant l'achat de véhicules propres par les personnes publiques, l'autre organisant les marchés de défense et de sécurité. La DAJ a préparé des décrets relevant les seuils des marchés publics ou modifiant les règles de passation des baux emphytéotiques administratifs, et contribué à la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. 2 200 courriels ont été adressés au titre de ses fonctions de conseil aux acheteurs. Agent judiciaire du Trésor, la DAJ représente l'État devant les juridictions judiciaires : en 2011, 4 500 nouveaux dossiers ont été ouverts. Au titre de cette mission, la direction a poursuivi ses travaux en vue de l'obtention d'une certification ISO 9001.

Lutter contre l'argent sale

En charge du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, **Tracfin** a reçu et analysé 24 038 informations, soit 19 % de plus qu'en 2010. Le traitement de ces informations s'est traduit par 26 091 actes d'investigation et a donné lieu à 1 064 notes de transmissions, dont 495 à destination de la justice. Réorganisé en janvier 2011, avec notamment l'institutionnalisation de la fonction de conseiller juridique, le service à compétence nationale a mis en lumière de nouvelles typologies de fraude, notamment en matière sociale. Au plan international, le service est très impliqué dans le Groupe d'action financière (Gafi) et le groupe Egmont (réunissant de nombreuses cellules de renseignement financier), et a signé sept accords de coopération avec ses homologues étrangers.

L'analyse, outil au service de la sécurité

Rattaché à la DGDDI et à la DGCCRF, le **service commun des Laboratoires (SCL)** mène, pour le compte de ces deux directions, des analyses de plus en plus poussées : les réglementations communautaires s'affinent et exigent des analyses avec des seuils de détection de plus en plus bas, par exemple en matière de pesticides ou de métaux lourds. Le service

s'attache à apporter ses réponses dans des délais toujours plus rapides : en moyenne dix jours en 2011, contre 14 deux ans auparavant. Pour la DGDDI, le SCL a analysé 10 870 produits prohibés – notamment un stupéfiant qui n'avait encore jamais été identifié sur le territoire national – et 14 050 échantillons : alcools, jouets, produits pétroliers, bois rares... 37 743 échantillons transmis par la DGCCRF ont été analysés au titre de la surveillance du marché, dont près de 45 % en microbiologie. L'année a aussi été marquée, pour le SCL, par la réorganisation débouchant sur la création de 40 pôles de compétence, par la publication de son premier *Manuel Qualité National* et par l'intensité des alertes : produits radioactifs en provenance de Fukushima, graines germées en provenance d'Égypte, détection de formamide dans les tapis-puzzle pour bébés, etc.

La communication au service de l'action

Dans le cadre de la présidence française du G20 et dans un contexte de crise financière internationale, le service de la Communication du Secrétariat général a contribué à assurer la meilleure visibilité aux actions ministérielles : 226 événements presse ont été organisés et 1 222 communiqués diffusés. La communication a porté sur la fiscalité du patrimoine, avec un colloque dédié en mars, puis sur les mesures visant à stimuler la croissance et l'emploi : campagnes publicitaires et colloques ont ainsi été consacrés au nouveau statut de l'EIRL, au régime de l'auto-entrepreneur, aux Assises de la simplification au bénéfice des PME, aux Assises de l'exportation, etc. Dans la ligne du rapport Riester (février 2010) sur l'amélioration de la relation numérique à l'usager, le Sircom a réduit de près de 50 % le nombre de sites Internet du Ministère.



À Bercy, tournage du film *Capital*, de Costa-Gavras. Le Ministère valorise ses actifs à travers la tarification de la location de ses espaces.



Valoriser le patrimoine immatériel

En quatre ans, l'**Agence du Patrimoine immatériel de l'État (APIE)** a transformé une idée neuve en un objectif concret, pris en compte par de nombreux organismes publics. Opérateurs, régions, départements et communes..., le nombre de commanditaires de l'APIE a augmenté de 75 % par rapport à 2010. L'Agence pilote trois chantiers prioritaires : la gestion des droits de propriété intellectuelle et des marques publiques, l'appui aux entités publiques dans leurs efforts de valorisation de leurs actifs et la tarification de leurs prestations (tournages, location d'espaces...), la réutilisation des informations publiques via la mise en ligne du portail www.data.gouv.fr. Elle a passé des conventions avec des services pilotes comme la DGCS, les Haras nationaux et le musée Guimet, pour mettre au point un outil de pilotage de leurs actifs immatériels, et le service a multiplié les actions de communication pour ancrer une nouvelle culture dans les pratiques de l'administration.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 40 04 04 04

Conception & réalisation : SCRIPTO SENSU / 01 48 05 14 59 / www.scriptosensu.com

Crédits photographiques : 2^e de couverture : © Philippe Ricard/SG – p. 3 : © Philippe Ricard/SG – p. 4 : © Philippe Ricard/SG – p. 8 : © iStockphoto – p. 9 : © Dominique-Henri Simon/SG – p. 10 : DR – p. 11 : DR – p. 12 : © Fotolia – p. 13 : gauche, © Dominique-Henri Simon/SG – droite, DR – p. 14 : © Fotolia – p. 16 : © Fotolia – p. 17 : © iStockphoto – p. 18 : © iStockphoto – p. 19 : © Jean-Yves Peyret/Insee – p. 20 : DR – p. 21 : © Dominique-Henri Simon/SG – p. 22 : © Fotolia – p. 23 : © Fotolia – p. 24 : © Fotolia – p. 25 : haut, DR – bas, © Fotolia – p. 26 : © AFD – p. 27 : haut, © AFD/Didier Grébert – bas, © AFD/Agence Libreville – p. 28 : © Claude Walter/SG – p. 29 : © Patrick Vedrune/SG – p. 30 : gauche, © Patrick Vedrune/SG – droite, DR – p. 31 : © SCL – p. 32 : © Alain Salesse/SG – 4^e de couverture : © Brian W. Stevens.

Illustration en couverture : Brian W. Stevens/SCRIPTO SENSU

www.economie.gouv.fr

Parution : avril 2012



www.economie.gouv.fr

